

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du mardi 9 juillet 1991**

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	889
COMMUNICATIONS:	
Cour d'arbitrage	889
Assemblée de la Commission communautaire flamande	889
ORDRE DES TRAVAUX	889
INTERPELLATION:	
— De M. Adriaens à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la politique de l'Exécutif en matière de zones de réserves et de sites semi-naturels en partant des exemples du Val d'Or et du Meylemeersch»	892
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Adriaens, Picqué, Ministre-Président	892
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De M. de Looz-Corswarem à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur le sort du bâtiment des écuries royales et sur la démolition possible de l'immeuble Horta situé au 459 avenue Louise	896
— De M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur le sort réservé aux ACS travaillant dans les ZEP dont le contrat est arrivé à terme le 30 juin 1991	896

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van dinsdag 9 juli 1991**

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	889
MEDEDELINGEN:	
Arbitragehof	889
Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie	889
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	889
INTERPELLATIE:	
— Van de heer Adriaens tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «het beleid van de Executieve inzake de reservegebieden en seminatuurgebieden met de voorbeelden Gulden Dal en Meylemeersch als uitgangspunt»	892
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Adriaens, Picqué, Minister-Voorzitter	892
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van de heer de Looz-Corswarem tot de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de koninklijke stallen en over de mogelijke afbraak van het Horta-gebouw op de Louizalaan 459	896
— Van de heer Drouart tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over het lot van de geco's die in de ZEP's werken en wier contract op 30 juni 1991 ten einde liep	896

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral
 Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages		Blz.
— De M. Van Hauthem à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur la construction éventuelle d'une mosquée à Neder-over-Heembeek	897	— Van de heer Van Hauthem tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de eventuele bouw van een moskee in Neder-over-Heembeek	897
— De M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur l'aide financière à la Communauté française	898	— Van de heer Drouart tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de financiële steun aan de Franse Gemeenschap	898
— De Mme Carton de Wiart à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur l'attribution à Bruxelles d'une partie du Fonds TGV	899	— Van mevrouw Carton de Wiart tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de toekenning aan Brussel van een deel van het SST-Fonds	899
— De M. Duponcelle à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur le maintien de la façade principale du stade du Heysel	899	— Van de heer Duponcelle tot de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over het behoud van de voorgevel van het Heyselstadion	899
— De M. de Marcken de Merken à M. Grijp, Ministre de l'Economie, sur les accords de commerce extérieur entre l'Exécutif et certaines autorités yougoslaves	900	— Van de heer de Marcken de Merken tot de heer Grijp, Minister belast met Economie, over de akkoorden inzake buitenlandse handel tussen de Executieve en sommige Joegoslavische overheden	900
VOTE NOMINATIF:		NAAMSTEMMING:	
Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution portant:		Stemming over het geheel van het voorstel van resolutie houdende:	
— création d'une Commission mixte de concertation entre les institutions régionales et les milieux de population d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale	901	— oprichting van een Gemengde Commissie ter overleg tussen de gewestelijke instellingen en de bevolkingsgroepen van buitenlandse oorsprong in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest	901
— le relevé exhaustif des différents problèmes à soumettre à concertation	901	— de exhaustieve lijst van de verschillende ter overleg voor te leggen problemen	901
— adoption de la Charte des devoirs et des droits pour une cohabitation harmonieuse des populations bruxelloises	901	— aanneming van het Handvest van plichten en rechten voor een vreedzame samenleving van de Brusselse bevolkingsgroepen	901
INTERPELLATION:		INTERPELLATIE:	
— De M. Cools à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant «les carences de la politique industrielle de l'Exécutif»	902	— Van de heer Cools tot de heer Grijp, Minister belast met Economie betreffende «de tekortkomingen van het industriebeleid van de Executieve»	902
Discussion. — <i>Orateurs:</i> MM. Cools, Simonet, Galand, Grijp, Ministre de l'Economie	902	Bespreking. — <i>Sprekers:</i> de heren Cools, Simonet, Galand, Grijp, Minister belast met Economie	902
ORDRE DES TRAVAUX	908	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	908

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— La séance est ouverte à 9 h 30.

De vergadering wordt geopend om 9 u. 30.

M. Béghin et Mme Guillaume-Vanderroost
prennent place au Bureau

De heer Béghin en mevrouw Guillaume-Vanderroost
nemen plaats aan het Bureau

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du mardi 9 juillet 1991.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van dinsdag 9 juli 1991 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance:

Afwezig met kennisgeving zijn:

MM./de heren de Jonghe d'Ardoye, Guillaume, Maingain,
Mmes/de dames Payfa, Schoenmaekers.

COMMUNICATIONS — MEDEDELINGEN

Cour d'arbitrage — Arbitragehof

M. le Président. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (*Voir annexe.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het *Beknopt verslag* en in het *Volledig verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlage.*)

Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie

Assemblée de la Commission communautaire flamande

De Voorzitter. — Bij brief van 20 juni 1991, heeft de Voorzitter van de Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie de tekst overgemaakt van de resolutie betreffende de samenwerking tussen de instellingen van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, op 14 juni 1991 aangenomen.

Par lettre du 20 juin 1991, le Président de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande m'a transmis le texte de la résolution relative à la coopération entre les institutions de la Région de Bruxelles-Capitale, adoptée en séance du 14 juin 1991.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je vous propose de compléter l'ordre du jour par les trois questions orales suivantes, qui ont été malencontreusement omises dans le projet d'ordre du jour soumis au Bureau élargi:

Ik stel voor de agenda aan te vullen met de drie volgende mondelinge vragen:

— Question orale de M. Hasquin à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le personnel de l'ex-Agglomération en attente de transfert à la Région de Bruxelles-Capitale »;

Mondelinge vraag van de heer Hasquin aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « het personeel van de voormalige Agglomeratie dat wacht op zijn overheveling naar het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest »;

— Question orale de M. Hasquin à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la comptabilisation de la prime de bilinguisme dans le calcul des indemnités pour les agents d'Agglomération »;

Mondelinge vraag van de heer Hasquin aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « het opnemen van de tweetaligheidspremie in de berekening van de vergoedingen voor de ambtenaren van de Agglomeratie »;

— Question orale de M. Cools à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le non-dépôt des comptes 1989 et 1990 ».

Mondelinge vraag van de heer Cools aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « het niet-indienen van de rekeningen 1989 en 1990 ».

A la demande du Ministre-Président, retenu par des réunions du Comité de Concertation et du Comité de Coopération, je vous propose de traiter en priorité les points 1 et 2, prévus à l'ordre du jour de l'Assemblée réunie et de traiter ensuite les points prévus à l'ordre du jour du Conseil. Si nécessaire, la proposition d'ordonnance (M. Lemaire) visant

à favoriser l'accès au logement moyen dans la Région de Bruxelles-Capitale, sera examinée en premier lieu.

Op verzoek van de Minister-Voorzitter die belet is wegens vergaderingen van het Overlegcomité en van het Samenwerkingscomité stel ik voor de punten 1 en 2 van de agenda van de Verenigde Vergadering bij voorrang te bespreken en vervolgens de punten van de agenda van de Raad te behandelen. Indien nodig, zal het voorstel van ordonnantie (de heer Lemaire) houdende de bevordering van de toegang tot middelgrote woningen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, als eerste worden behandeld.

La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, je note que, à la demande de l'Exécutif, vous suggérez une modification de l'ordre du jour. Mais, puisque vous en êtes à parler de l'ordre du jour, je m'étonne de ne point y trouver l'interpellation de nos collègues Cools et Simonet aux Ministres Grijs et Chabert sur Asar.

Sur la modification de l'ordre du jour, nous verrons ce qu'il en est, mais je m'inquiète réellement du fait que cette interpellation essentielle, me semble-t-il, n'y soit pas inscrite. Y a-t-il une raison à cela?

De la réponse que vous nous donnerez dépendra notre position dans le débat.

M. le Président. — Monsieur André, la décision a été prise par le Bureau élargi et je ne suis pas responsable du fait que certains de ses membres n'aient pas assisté à la réunion.

M. André. — Monsieur le Président, c'est un élément important de savoir que le Bureau peut décider de l'opportunité ou non d'une interpellation, de son inscription ou non à l'ordre du jour.

M. le Président. — Dans toutes les assemblées, c'est la Commission des travaux qui fixe l'ordre du jour et qui peut, à un moment donné, décider, pour des raisons d'encombrement ou autres, de reporter des interpellations...

M. André. — A ma connaissance, Monsieur le Président, au Sénat ou à la Chambre une telle situation ne se présente jamais. Lorsqu'une demande d'interpellation est introduite en bonne et due forme en temps utile, elle est reçue.

M. le Président. — La parole est à M. Vandenhautte.

M. Vandenhautte. — Monsieur le Président, ce n'est pas parce que la réunion s'est tenue en l'absence de l'un ou l'autre membre que le Bureau élargi pourrait ne pas être objectif et se permettre de refuser d'inclure dans l'ordre du jour les interpellations ou questions orales traitant de sujets d'actualité, comme c'est le cas en l'espèce, et je partage totalement le sentiment de M. André. Il faut être «fair play».

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, lors de l'élaboration de l'ordre du jour, il avait été convenu d'accorder la priorité aux interpellations et aux questions, afin de réserver les prochaines séances à la discussion des projets de l'Exécutif.

Ma question est la suivante: Etant donné que pour un certain nombre de projets la discussion risque de prendre toute la matinée, qu'une réunion de la Commission d'Aménagement du territoire est prévue cet après-midi pour la lecture du

rapport, les interpellations et questions orales seront-elles encore traitées en temps utile?

De la réponse à cette question dépendra l'attitude que nous prendrons sur la modification de l'ordre du jour que vous proposez, Monsieur le Président.

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, j'appuie l'intervention de Mme Nagy. Il avait été convenu que les interpellations et questions orales seraient développées en priorité, aujourd'hui. C'était la condition pour dégager les séances des 15 et 16 juillet afin de permettre la discussion exclusive des nombreux projets et propositions d'ordonnance qui sont «à notre menu».

J'insiste vivement pour que les décisions du Bureau élargi soient respectées.

J'accepte volontiers que nous commençons nos travaux par la séance de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune; je n'y vois pas vraiment d'inconvénient. Mais je demande qu'immédiatement après, nous abordions les interpellations et questions orales.

Je pense qu'il faut insister auprès de l'Exécutif pour qu'il fasse l'effort d'être présent dans quelques dizaines de minutes, pour nous permettre de respecter notre ordre du jour. C'est une question importante. Le Conseil va consentir un effort considérable pour terminer avant les vacances la discussion et le vote de l'ensemble des projets et propositions qui lui sont soumis. J'aimerais que l'effort du Conseil soit partagé par l'Exécutif.

M. le Président. — Je vous propose de traiter les points à l'ordre du jour de l'Assemblée réunie par priorité, puis de reprendre, dans l'ordre qui avait été établi, l'ordre du jour de la séance du Conseil, c'est-à-dire de commencer par l'interpellation, les questions orales, et d'aborder ensuite les projets et propositions d'ordonnance. C'est ce qui avait été décidé. La seule différence par rapport à la décision du Bureau élargi, c'est que le Ministre-Président ne pouvant être présent avant 10 heures et demie pour répondre à l'interpellation, nous commencerions par l'Assemblée réunie.

Monsieur Moureaux, demandez-vous une suspension de séance?

M. Moureaux. — Non, Monsieur le Président. Je suggère, si l'Assemblée est unanime à cet égard, de commencer par l'Assemblée réunie et d'examiner les deux projets qui sont à son ordre du jour, et, immédiatement après, de reprendre la séance du Conseil par les interpellations et questions; entre-temps, on demanderait à l'Exécutif de se faire dûment représenter pour cette partie de notre ordre du jour.

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, vous nous demandez de faire un effort et M. Moureaux en appelle à l'unanimité. Il est certain que dans un souci de bon ordre de nos travaux, nous pourrions consentir un effort, mais, dans ce cadre-là, il serait inadmissible pour nous que nos interpellations ne soient pas inscrites à l'ordre du jour.

Si tel devait être le cas, attendez-vous à incident sur incident aujourd'hui et à la séance prochaine.

Si j'ai bien compris Mme Nagy, la séance d'aujourd'hui était normalement réservée aux questions orales et interpellations.

tions, et les séances prochaines aux projets d'ordonnance émanant de l'Exécutif.

Si vous nous empêchez d'interpeller aujourd'hui sur un sujet que nous estimons primordial, et si vous nous forcez, lors des prochaines séances, à voter à l'arraché les projets d'ordonnance, je vous jure qu'on y passera des nuits!

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, pour éviter tout malentendu, je rappelle — et je remercie l'Assemblée d'y être attentive — que le Ministre-Président et notre Collègue Chabert sont retenus en ce moment par une réunion du comité de concertation Gouvernement-Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale sur l'ensemble de la problématique européenne. Mon Collègue Grijp et moi-même devons y participer également, mais, en accord avec l'Exécutif, pour respecter le déroulement de vos travaux et permettre au Ministre-Président de répondre aux questions, nous avons décidé d'être présents à l'Assemblée réunie pour défendre les projets que vous connaissez, qui ont été l'objet de longues délibérations en Commission et qui, selon nous, ne devraient plus susciter de longs débats au sein de l'Assemblée. Dès que le comité de concertation Gouvernement-Exécutif sur les problèmes européens sera terminé, M. Picqué nous rejoindra immédiatement; nous estimons que ce devrait être vers 10 heures un quart, mais je puis demander à mes collaborateurs de prendre contact avec le Premier Ministre pour savoir à quelle heure M. Picqué pourrait nous rejoindre.

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, pour tenter de concilier les points de vue, je suggère de commencer nos travaux par l'ordre du jour de l'Assemblée réunie et de prévoir, immédiatement après, une brève suspension pour permettre au Bureau élargi de se réunir et d'examiner la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil les interpellations de nos collègues PRL. Cela pourrait faciliter les choses et entraîner l'unanimité, souhaitée, je pense, par tous.

Est-ce possible?

En tout cas, je vous suggère, je le répète, de réunir brièvement le Bureau élargi immédiatement après l'Assemblée réunie.

M. le Président. — La parole est à M. Draps.

M. Draps. — Monsieur le Président, je suggère, dans le sens de la proposition de M. Moureaux, que le Bureau élargi se réunisse dès maintenant, avant l'Assemblée réunie. Cela me paraît plus conforme à l'intervention de M. André.

M. Vandenhoute. — Cette réunion ne devrait durer que cinq ou six minutes.

M. le Président. — Nous proposons simplement une inversion par rapport à ce qui a été convenu au Bureau élargi. Ceux qui sont absents aux réunions dudit Bureau ne doivent pas se plaindre des décisions qu'il a prises.

Le Bureau élargi a examiné le programme des trois dernières journées de réunions du Conseil et a opéré une sélection de ce qui en termes d'interpellations et de questions orales

pouvait être développé. Il ne convient pas tout d'un coup de remettre en cause ce qui a été décidé en Bureau élargi.

Je suis disposé à réunir le Bureau élargi. Je propose tout d'abord, de tenir la séance de l'Assemblée réunie qui, de toute façon, était prévue à l'ordre du jour d'aujourd'hui puis de prévoir une brève suspension de séance pour tenir une réunion du Bureau élargi.

La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, chacun, je crois, convient de la nécessité de réunir le Bureau élargi. M. Moureaux proposait de le faire assez rapidement. M. Draps demande que ce soit maintenant, avant l'Assemblée réunie, et un accord me paraît pouvoir se dégager à cet égard.

Vous nous proposez une modification de l'ordre du jour. Cela requiert un vote du Conseil. Soyez réaliste: regardez la composition du Conseil!...

M. Vandenhoute. — Monsieur le Président, ce ne doit pas être un très gros effort de réunir le Bureau élargi!

M. le Président. — Je propose de suspendre la séance, de telle façon que le Bureau élargi puisse se réunir immédiatement. (*Assentiment.*)

Ik stel voor de vergadering te schorsen zodat het Bureau in uitgebreide samenstelling onmiddellijk kan bijeenkomen. (*Instemming.*)

Il en est ainsi décidé.

— La séance est suspendue à 9 h 45.

De vergadering wordt geschorst om 9 u. 45.

Elle est reprise à 10 h 5.

Ze wordt hervat om 10 u. 5.

M. le Président. — Chers Collègues, le Bureau élargi s'est réuni.

Après délibération, il vous propose de maintenir les ordres du jour que je vous ai présentés en début de séance, c'est-à-dire d'abord celui de l'Assemblée réunie et ensuite celui du Conseil, tel qu'il en avait été délibéré, portant les interpellations, les questions orales et, éventuellement, les propositions d'ordonnance. L'interpellation de M. Cools sera inscrite à l'ordre du jour des séances du 15 ou du 16 juillet, à un moment à préciser. De plus, le Bureau élargi, au cours de sa séance précédente, avait décidé qu'en cas d'urgence il serait possible d'inscrire une question orale ou une interpellation aux dates précitées.

Etes-vous d'accord sur ces ordres du jour de l'Assemblée réunie et du Conseil?

De heer Grijp, Minister, heeft het woord.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb een organisatorisch probleem. Sedert maanden is overeengekomen dat ik volgende maandag en dinsdag een economische missie naar Sevilla van het Verbond van Ondernemingen van Brussel en de Kamer van Koophandel zou leiden met onder meer een ontmoeting met mijn Spaanse collega Minister van Economie, aan dit programma kan ik mij niet onttrekken.

Hoewel ik de beslissing van het Bureau respecteer, zou ik graag vandaag op de vragen de heren Cools en Simonet

antwoorden. Natuurlijk kan ik een van mijn collega's verzoeken een antwoord voor te lezen, maar ik acht de interpellatie zo belangrijk dat ik het liefst zelf aanwezig zou zijn bij de bespreking ervan.

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, l'opposition, d'une manière générale, apprécie l'effort que vous faites de réinscrire certaines interpellations qui étaient « passées à travers les mailles ». Nous acceptons volontiers qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine séance. Nous regrettons que le Ministre ait décidé d'avancer ses vacances, mais, puisque le Conseil se réunit la semaine prochaine, nous lui demandons d'être présent, car il s'agit d'un problème de responsabilité politique qui le concerne personnellement.

De Voorzitter. — De heer Grijp, Minister, heeft het woord.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer de Voorzitter, ik denk dat de heer André niet ernstig meent wat hij nu zegt. Ik sta aan het hoofd van een missie die sedert maanden werd voorbereid. Indien men er dus op staat de bespreking te verdagen, zie ik mij genoodzaakt een van mijn Collega's te vragen om te antwoorden. (*Protest van de heer André.*) Het is met pijn in het hart dat ik dat zeg.

M. André. — Dans ces conditions, permettez que l'interpellation ait lieu aujourd'hui, Monsieur le Président.

M. le Président. — Le Bureau élargi doit se réunir demain. Je propose que nous lui soumettions ce problème... (*Protestations.*)

La parole est à M. Vandenhoute.

M. Vandenhoute. — Monsieur le Président, nous étions arrivés à un accord qui donnait satisfaction à tout le monde. Le Ministre vient de nous dire que ces dates ne lui conviennent pas. Dès lors, je lui demande s'il peut éventuellement, compte tenu de ce qu'il doit au *minimum minimorum* disposer du schéma de l'interpellation, accepter que l'on en revienne à la proposition initiale de développer l'interpellation de M. Cools en fin de matinée. Il serait demandé à l'interpellateur de faire l'effort de ne pas trop allonger le débat, vu que notre ordre du jour comporte énormément de projets. Ainsi, le Ministre aurait la possibilité de lui répondre vers 11 heures 30.

De Voorzitter. — De heer Grijp, Minister, heeft het woord.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer de Voorzitter, hoewel ik de tekst van de heer Cools amper kon inkijken en die van de heer Simonet zelfs helemaal niet, ben ik bereid te antwoorden om 11 uur 30.

M. Vandenhoute. — Vous faites ainsi preuve de bonne volonté!

M. le Président. — Comme le Ministre se déclare prêt à répondre, nous entendrons l'interpellation de M. Cools ce matin.

M. Vandenhoute. — Je vous remercie.

M. le Président. — Le Conseil est-il d'accord sur l'ordre du jour tel qu'il a été ainsi modifié et complété? (*Assentiment.*)

Stemt de Raad in met de aldus gewijzigde en aangevulde agenda? (*Instemming.*)

Il en sera donc ainsi.

Dan is aldus besloten.

Nous suspendons nos travaux pour aborder ceux de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij schorsen onze werkzaamheden om deze van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

La séance est suspendue.

De vergadering is geschorst.

— *La séance est suspendue à 10 h 10.*

De vergadering wordt geschorst om 10 u. 10.

Elle est reprise à 11 h 20.

Ze wordt hervat om 11 u. 20.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance plénière du Conseil est reprise.

Dames en Heren, de plenaire vergadering van de Raad is hervat.

INTERPELLATION DE M. ADRIAENS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA POLITIQUE DE L'EXECUTIF EN MATIERE DE ZONES DE RESERVES ET DE SITES SEMI-NATURELS EN PARTANT DES EXEMPLES DU VAL D'OR ET DU MEYLEMEERSCH»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ADRIAENS TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «HET BELEID VAN DE EXECUTIEVE INZAKE DE RESERVEGEBIEDEN EN SEMINATUURGEBIEDEN MET DE VOORBEELDEN GULDEN DAL EN MEYLEMEERSCH ALS UITGANGSPUNT»

Bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Adriaens à M. Picqué, Ministre-Président.

Dames en Heren, aan de orde is de interpellatie van de heer Adriaens tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter.

La parole est à M. Adriaens pour développer son interpellation.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, mon interpellation commençait par les mots: la gestion de la rareté est un défi auquel nos sociétés seront confrontées dans les années à venir. Je veux parler ici de la rareté du sol, et non de celle des conseillers présents!...

La gestion de la rareté est un défi et une des priorités que les Ecologistes ont mises au devant de leurs préoccupations.

C'est donc à la lumière de cette approche que je souhaiterais poser une série de questions sur la manière dont l'Exécutif bruxellois gère le sol dans la Région.

En effet, les surfaces encore disponibles pour de nouvelles affectations sont très limitées. Sur les 160 km² de la Région de Bruxelles-Capitale, seules quelques rares zones sont placées en zones de réserve foncière au plan de secteur. Ces sites non construits sont le plus souvent le siège d'une colonisation par la végétation qui en fait des zones semi-naturelles évidemment très intéressantes pour tous ceux qui sont attentifs à la nécessité de la présence de la nature en ville.

Depuis deux ans qu'il préside aux destinées de la Région, l'Exécutif n'a pas clairement indiqué ses choix en la matière et le flou règne sur la destination qu'il prévoit pour les zones de réserve. Certes, la nouvelle ordonnance sur l'aménagement du territoire prévoit un plan régional d'affectation des sols qui devra préciser la destination de ces zones, mais des exemples récents sur les sites du Val d'Or et du Meylemeersch indiquent que des options sont déjà prises et que celles-ci vont dans un sens qui inquiète fort tous ceux qui ont à l'esprit la nécessité d'une gestion rationnelle de la rareté.

Ainsi, un PPA récent concerne le site du Val d'Or à Woluwe-Saint-Lambert. Ce PPA, approuvé en commission de concertation le 4 mai dernier, porte sur deux zones contiguës : une zone à programme minimum d'environ 14 ha et une zone de réserve de 19 ha. Le PPA préserve une zone verte de 5 ha (ZPM) et consacre le reste au logement, comme prévu au plan de secteur. Pour cette partie de la zone, on peut donc dire que l'affectation est positive. Par contre, cela s'accompagne de l'affectation des 19 ha de la zone de réserve en logements et bureaux; seuls 2 ha restent des espaces verts.

L'argument qui met en avant ces 5 ha d'espaces verts conservés dans la ZPM ne peut justifier, aux yeux d'Ecolo, que l'on bâtit, en compensation, dans la zone de réserve contiguë. Puisque les délégués de la Région ont approuvé ce PPA, je voudrais poser une première série de questions.

La densité des constructions prévues sur ce site auparavant vierge vous paraît-elle appropriée à cette partie de la Région bruxelloise?

Le PPA prévoit 320 000 m² de logements et 53 000 m² de bureaux. Est-ce supportable pour les quartiers avoisinants? En fonction de ces constructions nouvelles, on peut s'attendre à un afflux énorme de population supplémentaire. Des estimations prudentes laissent prévoir entre 2 500 et 7 000 habitants et plus de 1 000 emplois tertiaires. Pensez-vous que ces personnes pourront accéder au site sans difficultés de circulation et sans causer de graves nuisances?

Avez-vous réfléchi aux modes de déplacement permettant d'accéder au site? Vous êtes-vous concerté avec le Ministre des Communications qui prépare le plan régional des déplacements? Le développement des moyens de transport collectifs a-t-il été prévu? Actuellement, seules existent quelques lignes de bus à fréquence réduite et ne donnant pas accès direct aux quartiers centraux. C'est beaucoup trop peu. On a l'impression que vous avez pris une décision qui ne s'inscrit absolument pas dans une logique des déplacements au plan régional.

Une autre dimension qui paraît absente de votre réflexion est celle de la valeur biologique du site. Le site du Val d'Or présente une valeur écologique importante. Diverses études prouvent que sa valeur botanique est non négligeable, avec une mosaïque de milieux fort variés et surtout que sa richesse ornithologique est exceptionnelle, ce qui en fait un site de toute première valeur à Bruxelles. La Commission Environnement de notre Conseil s'est longuement penchée sur l'inven-

taire des sites naturels commandité à l'IBGE par la Région. Quand on constate la décision de l'Exécutif, une question s'impose : avez-vous demandé un avis scientifique sur la valeur biologique du site à l'administration de l'Environnement? Si la réponse est positive, quel fut cet avis? Quel poids aura-t-il dans votre décision finale?

Enfin, la dimension sociale paraît absente de votre réflexion. Si l'on veut éviter de créer des ghettos d'habitants à revenus élevés, il serait logique d'imposer un quota de logements à loyers modérés pour le futur lotissement du Val d'Or. Cela serait indispensable si l'on veut éviter que Woluwe-Saint-Lambert ne devienne plus encore une commune réservée aux eurocrates. Ecolo regrette que cet élément capital ne figure pas explicitement dans les prescriptions du PPA.

Un deuxième exemple que je retiendrai pour illustrer l'attitude de l'Exécutif en matière de zones de réserve est celui du Meylemeersch à Anderlecht. Là, ce sont 14 ha qui, en moins d'un an, quittent leur statut de zone de réserve. Un premier tiers a été affecté à un complexe de cinéma, un deuxième à un parking de transit et un troisième risque aujourd'hui de voir un PPA l'affecter au commerce et aux loisirs. La Région ne s'est pas opposée aux versions successives de ce PPA et devrait très bientôt approuver ou rejeter la dernière version.

Quelle est votre position sur ce projet de PPA?

Ne convient-il pas de réserver ce site à une affectation industrielle? Quel est l'avis de la SDRB sur ce point? Cet avis entre-t-il en ligne de compte pour votre décision définitive?

A-t-on considéré l'impact de la concurrence des activités commerciales nouvelles avec celles qui vivent près de là à Anderlecht? Ce type de grandes surfaces commerciales ne favorise-t-il pas la voiture individuelle que l'Exécutif dit par ailleurs ne pas vouloir encourager?

A partir de ces deux exemples, je me permets de poser la question de la politique globale de l'Exécutif en matière d'aménagement du territoire. Trop souvent on a l'impression qu'il ne fait que suivre des initiatives extérieures. On pourrait croire qu'il fait sienne la motivation de la commune d'Anderlecht pour défendre le PPA sur le Meylemeersch : « Une chance s'offre à nous... ». La Région prétend avoir une politique urbanistique volontaire, mais on observe plutôt une inertie désolante.

Prenons le cas du logement qui est, paraît-il, la priorité de l'Exécutif. Les seules réalisations pratiques viennent d'initiatives extérieures. Les communes parfois — Jette au Laerbeek par exemple — et plus souvent les promoteurs immobiliers, comme ceux présents derrière le PPA du Val d'Or, vont au-delà des déclarations d'intentions. L'Exécutif nous avait promis une mise sur le marché de centaines de logements sur les sites des casernes. Deux ans plus tard, on ne voit toujours pas les prémices d'un début de passage à l'acte. Bien sûr, la SDRB a acheté le site de l'hôpital militaire à Ixelles, mais cela ne se traduit que par une perte de 7 millions par mois pour le remboursement de l'emprunt tant qu'aucun projet ne voit le jour.

Si vous pensez que du logement moyen en deuxième ceinture est une bonne chose pour Bruxelles, pourquoi ne prenez-vous pas des initiatives qui tiennent compte de vos propres priorités? Ainsi, dans un rayon de 500 mètres autour de la station Boendael il existe plusieurs dizaines d'hectares non bâtis. C'est plutôt aux environs d'une telle gare qu'il faut implanter des logements puisque situés sur la ligne 26, embryon du RER que vous prétendez défendre. Il y a parfois entre les décisions que vous prenez et les intentions que vous proclamez des discordances étonnantes.

Ma dernière interrogation, la plus capitale, porte sur le principe de l'abandon du statut de réserve foncière pour les rares zones qui en bénéficient encore. Le long terme ne semble guère faire partie de vos préoccupations et l'on constate une absence de vision globale sur l'avenir de ces sites à l'échelle régionale. Pourquoi, en si peu de temps, bradez-vous des surfaces importantes de notre Région?

Vous prétendez que les préoccupations écologiques sont aussi les vôtres, mais on constate qu'elles ne pèsent rien quand une demande de promoteurs va dans le sens contraire. Et ne me répondez pas que Bruxelles possède une proportion d'espaces verts supérieure aux autres capitales. Ceci est dû à la présence de la Forêt de Soignes, poumon irremplaçable, mais espace totalement artificialisé, aussi peu naturel qu'un parc. Les zones semi-naturelles sont, elles, le siège d'évolutions spontanées qui seules présentent un intérêt pour les scientifiques et les vrais amoureux de la vraie nature.

Un bureau d'étude très sérieux a publié en 1989 un livre blanc sur l'urbanisme à Bruxelles, dans lequel on trouvait cette phrase prémonitrice: «Si on laisse faire certains promoteurs, les derniers espaces non bâtis de la Région auront intégralement disparu d'ici l'an 2000». On aurait pu espérer que la naissance de la Région bruxelloise allait mettre un point final à cette inquiétante dérive mais les deux exemples qui ont servi d'illustration à mon interpellation semblent prouver le contraire.

On consacre très facilement des zones de réserve à des affectations qui ne nous paraissent pas prioritaires. J'espère que, dans votre réponse, vous démontrerez que les abandons que je viens de critiquer ici n'en annoncent pas d'autres encore plus dommageables pour la Région.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il y a douze ans, en 1979, l'auteur du plan de secteur a jugé utile de garder certaines zones «non affectées», afin de permettre à l'autorité publique de faire face à l'évolution de la Région et de répondre aux besoins issus de cette évolution.

La prescription littérale du plan de secteur est claire à ce sujet:

«Ces zones constituent des réserves foncières. Elles sont maintenues dans leur situation existante de fait tant que la nécessité de leur réaffectation n'a pas été démontrée; leur aménagement est arrêté par plan communal d'aménagement.»

L'arrêté royal du 28 novembre 1979 stipule en outre que:

«Les zones de réserves reprennent des espaces non encore urbanisés. Elles demeurent l'élément primordial de la politique foncière du plan. Ces espaces doivent permettre de répondre aux besoins futurs de la Région, qu'il n'est pas possible de définir actuellement.»

De façon globale, les besoins futurs de la Région sont connus et les priorités sont affirmées par l'Exécutif:

Il s'agit d'acquiescer la capacité et la qualité de l'habitat à Bruxelles, ce qui constitue un enjeu essentiel pour la survie de la Région. Nous devons également permettre aux Bruxellois de trouver des logements en stimulant une régulation du marché. Nous l'avons souvent dit.

La stratégie foncière d'urbanisation de l'ensemble des réserves foncières n'est certes pas encore déterminée dans le

détail et fait l'objet notamment des travaux de l'étude «Habiter Bruxelles», composante de l'étude globale sur le plan du développement régional.

Cependant, l'immobilisme n'est pas la solution.

Il s'avère, pour prendre le cas de Woluwe-Saint-Lambert et du site du Val d'Or que cette partie de la commune, située à proximité d'un site universitaire, du parc scientifique de la SDRB et de l'aéroport de Zaventem, subit une forte pression immobilière.

Les mêmes facteurs, ajoutés au fait que la commune ne dispose plus d'autres grands espaces disponibles, ont amené une demande pressante de logements neufs.

La réaffectation de la zone de réserve a été motivée sur cette base par la commune et vise:

1. à augmenter de manière significative l'offre de logements, afin d'effectuer une indispensable régulation du marché en la matière;
2. à contrôler par des options à long terme les effets de l'importante pression immobilière exercée sur la zone.

Je rappelle par ailleurs que le projet de plan impose un quota important de logement moyen.

Ces objectifs rencontrent les principes de l'Exécutif dont je viens de parler. Ceci sans préjuger de l'avis de celui-ci. En effet, je vous signale que le PPA dont question ne lui a pas encore été soumis pour approbation.

En ce qui concerne les affectations du PPA, je rappelle que le rapport plancher-sol global est égal à 1.

Le logement y représente 80 p.c. des surfaces bâties, et les bureaux prévus, dont je ne discute pas l'importance, s'inscrivent dans la politique de décentralisation des activités administratives, que nous avons promue.

Le plan prévoit un phasage de réalisation des diverses affectations.

La bonne gestion de ce PPA permet d'envisager favorablement les densités d'affectation prévues.

En ce qui concerne les circulations, je vous rappelle qu'à la demande de la Région, un plan de circulation élaboré par la commune figure au dossier d'approbation du PPA.

Les infrastructures périphériques existantes: le boulevard de la Woluwe et le ring, permettent aisément d'intégrer les flux dus à la nouvelle population de cette zone.

Par ailleurs, il est important d'assurer la qualité résidentielle interne de celle-ci.

La trame urbaine du PPA est issue d'une réflexion en la matière et propose un maillage d'îlots fermés de places, squares et espaces verts.

Une nouvelle ligne de bus sera mise en service avenue Marcel Thiry.

Une concertation en la matière a eu lieu entre les divers départements concernés.

En tout état de cause, l'avis de l'AED est sollicité dans le cadre de la procédure d'approbation du PPA en cours. Cet avis fera partie intégrante du dossier lors de l'approbation par l'Exécutif.

En ce qui concerne la valeur biologique du site, les options du PPA sont issues d'une étude scientifique qui conclut à

protéger une zone de 6 ha, la plus riche écologiquement, au sud de la zone à programme minimum et à constituer une coulée verte continue reliant cette zone et le sud de la zone de réserve, au parc existant voisin.

L'avis de l'IBGE a été sollicité dans le cadre de la procédure. Je viens d'en d'être saisi: il m'est parvenu le 1^{er} juillet. Cet avis est à l'examen auprès de mes services. Il fera partie intégrante du dossier lors de son examen par l'Exécutif.

Pour ce qui est de la réflexion régionale sur l'offre en logement, je pourrais citer un certain nombre de dossiers, et notamment celui du «Quartier Astrid» à Evere, qui ont été approuvés par l'Exécutif.

En ce qui concerne les casernes, les décisions ont été prises, et l'appel d'offres aux candidats opérateurs sera lancé prochainement.

Comme vous l'avez rappelé, nous nous étions fixés comme objectif de racheter la caserne de l'Hôpital militaire, sans quoi une opération concertée de péréquation avec la caserne Rolin était impossible. Il n'y a pas de préférence pour des projets très vastes dont vous parlez. Ceux-ci s'inscrivent parmi de nombreux autres projets relatifs à l'habitat, traitant notamment ce que l'on a appelé les «dents creuses», les friches urbaines, etc. Je vous renvoie à un certain nombre de déclarations faites en ce domaine.

En ce qui concerne la réserve foncière d'Anderlecht, l'honorable membre semble confondre diverses zones.

Je rappelle qu'il y a, d'une part, une zone à l'est du ring, affectée depuis de nombreuses années, par nos prédécesseurs, à des activités culturelles via un PPA. D'autre part, nous trouvons une zone de réserve jouxtant le ring à l'ouest de celui-ci, pour laquelle un projet de PPA est en cours d'élaboration par la commune d'Anderlecht, prévoyant commerce et loisirs. L'Exécutif n'est pas encore saisi de ce dossier pour approbation.

Pour conclure, dire que la politique de l'Exécutif ne semble pas portée sur le long terme est faux. Un certain nombre de grands dossiers sont sur la table. Ce sont d'ailleurs des dossiers à long terme.

Les programmes de logement mis en place à tous les niveaux de compétence de l'Exécutif concerné et dans les communes répondent à des besoins. Et ce sur une période d'au moins dix ans.

Je crois donc qu'on ne peut parler d'immobilisme et de reports incessants de décisions en matière de logement.

Il n'en n'est pas moins vrai que la politique des espaces verts, y compris des espaces semi-naturels, compte, bien entendu, parmi les préoccupations de l'Exécutif.

Je pourrais rappeler notre opposition à un certain nombre de projets visant des espaces de qualité naturelle à Bruxelles.

Je pense donc qu'il y a, contrairement à ce que dit l'honorable membre, une logique et un objectif, à savoir libérer un maximum de zones foncières pour participer à la réalisation de nos projets essentiels: la production de nouveaux logements à Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, M. le Ministre-Président nous dit que les zones de réserve sont susceptibles de réaffectation. Je suis totalement d'accord avec lui. Je n'ai

d'ailleurs nullement contesté la légalité d'une telle réaffectation.

La seule question que je me posais était celle de l'opportunité de consacrer ces zones de réserve aux affectations prévues. Je continue à croire que vous n'avez pas une vision à long terme, à moins que nous n'ayons pas la même notion du long terme. Vous nous dites que les besoins futurs sont connus. C'est là une grande prétention! Vous nous dites que vos prévisions vont jusqu'à dix ans. C'est un terme très court, Monsieur Picqué. Vous êtes le Président d'une Région qui, nous l'espérons, existera encore pendant des siècles.

Dans une perspective de dix ans, liquider, brader — peut-être — des zones de réserve qui seront utiles pour des affectations que nous ne pouvons pas prévoir aujourd'hui, nous paraît dangereux.

Votre futur se limite à dix ans. Notre futur va plus loin. Il est important de garder des zones en réserve. Or, en très peu de temps, vous en libérez une série.

Selon vous, je confonds les projets à Anderlecht. Ce n'est pas vrai. Plusieurs petites parties d'une zone de réserve seront exploitées différemment. Certains PPA sont déjà approuvés. Un autre le sera prochainement, à moins qu'il ne soit rejeté. Vous nous dites que rien n'est encore décidé. J'espère que la décision sera négative, car les affectations que vous prévoyez ne seront certainement pas prioritaires et nécessaires à la Région. Les zones de réserve ont une valeur supérieure aux affectations prévues, notamment à Anderlecht.

Pour ce qui concerne Woluwe-Saint-Lambert, du logement, certes il en faut. Une série d'initiatives apparaissent en deuxième ceinture, émanant souvent de promoteurs privés. Elles sont nombreuses.

Vous parlez aussi de boucher les «dents creuses», de petits projets qui nous sont chers, à nous Ecologistes. Ils existent et vous devriez les soutenir un peu plus.

Etant donné cette multiplication de projets en deuxième ceinture, nous restons persuadés que la zone de réserve du Val d'Or ne devait pas être affectée immédiatement à du logement et à du bureau. Vous conservez quelques portions de la zone d'espace vert. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant pour nous.

Vous nous dites avoir sollicité l'avis de l'IBGE et l'avoir reçu le 2 juillet. Vous ajoutez qu'il sera joint au rapport. Quel a été cet avis? Il m'étonnerait beaucoup qu'un institut d'une telle valeur estime que cette zone d'espace vert ne vaut rien et que vous pouvez la consacrer au logement et au bureau. Je crois plutôt que l'avis est contraire et que vous en tiendrez compte.

J'espère qu'à l'avenir les zones de réserve que nous connaissons tous — et je pense au Kauwberg et à la Foresterie qui font l'objet de la convoitise des grands promoteurs car les «petites dents creuses» ne les intéressent pas; ils préfèrent les grands espaces — seront préservées. Laissez attendre les promoteurs, dites-leur «non», intéressez-les à vos propres projets.

Si je ne me trompe, le cahier des charges pour le site de l'Hôpital militaire à Ixelles est positif. Il faudra donc que les promoteurs répondent à votre offre. Si vous leur donnez la possibilité de construire du logement, par ailleurs, je crains fort qu'ils ne s'intéressent pas au site de l'hôpital militaire.

Gérez donc la rareté. Je crois que notre Région a besoin d'investissements en logements mais ils ne sont pas impossibles ailleurs qu'au Val d'Or. Le fait de céder cette zone de réserve est totalement prématuré. La décision n'est pas prise, m'avez-

vous dit. J'espère qu'elle sera prise dans le bon sens. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn dringende vragen.

QUESTIONS D'ACTUALITE DE M. DE LOOZ-CORSWAREM A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR LE SORT DU BATIMENT DES ECURIES ROYALES ET SUR LA DEMOLITION POSSIBLE DE L'IMMEUBLE HORTA SITUE AU 459 AVENUE LOUISE

DRINGENDE VRAGEN VAN DE HEER DE LOOZ-CORSWAREM TOT DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER HET LOT VAN DE GEBOUWEN VAN DE KONINKLIJKE STALLEN EN DE MOGELIJKE AFBRAAK VAN HET HORTA-GEBOUW OP DE LOUIZALAAN 459

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem pour poser ses questions.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, c'est en fait deux questions que je désire poser à M. le Ministre.

Première question. Il me revient qu'un immeuble dont Horta est l'architecte, situé, 459, avenue Louise, serait sur le point d'être démoli. Il me serait agréable de savoir si cette information est exacte. Dans l'affirmative, pourriez-vous me faire connaître les mesures que vous avez prises ou que vous comptez prendre pour sauvegarder ce joyau du patrimoine architectural de Bruxelles? Il ne faut absolument pas que le triste exemple de la Maison du Peuple de Bruxelles soit réédité.

Deuxième question. Les bâtiments des ravissantes écuries royales situées à côté du Palais des Académies sont une intéressante relique de l'architecture bruxelloise du XIX^e siècle. Auguste Rodin y a collaboré. Actuellement, ces bâtiments sont en transformation, à un point tel qu'il ne restera pratiquement rien de la construction originale. Voici mes questions:

1. Ces bâtiments seront-ils classés? Si non, pourquoi?

Si oui, pourquoi les bâtiments ont-ils été entièrement transformés au point d'être complètement défigurés?

2. Quelle sera la destination de cet édifice?

3. Quel sera le montant total des travaux?

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — En ce qui concerne les écuries royales, aucun projet relatif à la transformation des anciennes écuries royales ne m'a été soumis dans le cadre de mes compétences.

Le bâtiment n'est en effet pas classé. En fait, peu de bâtiments appartenant à l'Etat sont classés au titre de monument historique. La raison en est que ces bâtiments jouissent de facto de la protection de l'Etat.

Attentif cependant aux travaux prévus dans plusieurs de ces bâtiments qui, sis sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, méritent des soins jaloux au niveau de leur qualité architecturale, esthétique ou historique, j'ai, en décembre 1989, pris contact avec le Secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, chargé de la Restructuration du Ministère des Travaux publics pour qu'il sollicite au préalable l'avis de la section autonome bruxelloise de la Commission royale des Monuments et des Sites.

M. le Secrétaire d'Etat m'a assuré qu'il partageait ce souci de collaboration.

En ce qui concerne plus particulièrement le bâtiment des écuries royales, il est à noter que la Commission royale des Monuments et des Sites a émis un avis favorable au projet de réaménagement des anciennes écuries, à la démolition de l'ancien manège, à la construction d'un parking souterrain et à la restauration du mur de clôture, sous réserves minimales concernant les pilastres d'entrée et les arbres existants.

La deuxième question concerne l'immeuble sis avenue Louise, n° 459.

La section autonome bruxelloise de la Commission royale des Monuments et des Sites a rendu, en date du 4 juillet 1991, un avis défavorable au classement éventuel de l'immeuble sis avenue Louise n° 459 à Bruxelles.

La Commission a en effet estimé que, l'édifice ayant été trop défiguré, il ne présentait plus les caractéristiques requises pour être placé sous la protection de la loi du 7 août 1931 sur la conservation des Monuments et des Sites.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LE SORT RESERVE AUX ACS TRAVAILLANT DANS LES ZEP DONT LE CONTRAT EST ARRIVE A TERME LE 30 JUIN 1991

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DROUART TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER HET LOT VAN DE GECO'S DIE IN DE ZEP'S WERKEN EN WIER CONTRACT OP 30 JUNI 1991 TEN EINDE LIEP

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. Drouart. — Monsieur le Ministre-Président, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de vous interroger sur les zones d'éducation prioritaire et plus particulièrement au sujet des agents contractuels subventionnés qui travaillent dans le cadre de ces zones.

Il y a dix-huit mois, vous avez libéré 43 postes d'ACS en vue d'assurer un accompagnement dans deux zones d'éducation prioritaire.

Ma question porte en fait davantage sur le problème du statut de ces agents contractuels subventionnés. Vous savez que leur statut pose problème. A plusieurs reprises, ces agents ont souhaité une plus grande stabilité dans les contrats conclus avec la Région bruxelloise, d'avoir éventuellement un statut propre leur permettant d'acquérir ainsi un droit à l'ancienneté et à la carrière.

Qu'en est-il plus précisément des agents dont le contrat est venu à terme le 30 juin 1991? Ces contrats ont-ils été renouvelés? Ces agents travaillent-ils en juillet et en août, mois sensibles étant donné qu'à cette période les jeunes sont dans les rues sans accompagnement? Voilà les questions bien précises que je voulais poser.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je vais m'efforcer de répondre aux questions d'actualité en faisant appel à ma mémoire, car j'ai reçu ces questions tardivement. L'honorable membre voudra bien m'excuser si techniquement, je ne peux répondre avec précision.

Il y a peu, nous avons constaté qu'il était important de doter les zones d'éducation prioritaire d'un supplément d'ACS. Par ailleurs, nous nous sommes bien rendu compte que le caractère précaire des contrats était évidemment de nature à perturber la motivation des ACS affectés à ces zones.

L'Exécutif a pris un certain nombre de décisions.

D'abord, nous avons ajouté 7 ACS aux 43 ACS en activité dans les zones d'éducation prioritaire reconnues. Nous avons également décidé d'en affecter 47, si ma mémoire ne me trahit pas, aux deux nouvelles zones d'éducation prioritaire définies par l'Exécutif de la Communauté française. En effet, nous avons négocié avec cet Exécutif une sorte d'accord aux termes duquel nous libérons des ACS mais la Communauté française prend enfin en charge les frais de fonctionnement de ces zones sur base d'un budget inscrit à son budget général.

Ces contrats sont maintenant des contrats prolongés, à durée indéterminée. Cela place les agents ACS dans un autre contexte, puisqu'ils sont ainsi à l'abri de ce qui était leur épée de Damoclès, à savoir une durée déterminée, ce qui était très peu motivant dans le travail.

Je pense avoir répondu ainsi à l'essentiel de la question de M. Drouart.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER VAN HAUTHEM AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE EVENTUELE BOUW VAN EEN MOSKEE IN NEDER-OVER-HEEMBEEK

QUESTION D'ACTUALITE DE M. VAN HAUTHEM A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR L'IMPLANTATION D'UNE MOSQUEE A NEDER-OVER-HEEMBEEK

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, vooraleer de heer Van Hauthem het woord neemt, moet ik u erop wijzen dat zijn vraag een technische kwestie betreft waarop ik niet onmiddellijk kan antwoorden aangezien zij mij pas na 11 uur werd voorgelegd.

De Voorzitter. — Mijnheer de Minister, ik stel voor dat de heer Van Hauthem zijn vraag formuleert. U kan hem dan antwoorden zodra u daartoe in staat bent.

De heer Van Hauthem heeft het woord.

De heer Van Hauthem. — Mijnheer de Voorzitter, als u deze dringende vraag verdaagt tot volgende week, dan rijst er een probleem aangezien ik voor de eerste keer onmogelijk aanwezig kan zijn.

Ik geloof de Minister-Voorzitter wanneer hij zegt dat hij de vraag pas na 11 uur ontvangen heeft, wat het antwoorden enigszins bemoeilijkt. De vraag werd echter ingediend op 5 juli. Dan begrijp ik niet goed waarom ze hem pas vanmorgen 9 juli werd bezorgd. Dat is dan weinig ernstig.

De Voorzitter. — Mijnheer Van Hauthem, ik zal onderzoeken hoe het komt dat uw vraag te laat aan de Minister-Voorzitter werd overhandigd.

De heer Van Hauthem. — Wat moet er dan nu gebeuren met deze vraag?

De Voorzitter. — Ik kan de Minister-Voorzitter niet vragen te antwoorden op een zeer technische vraag die hij pas ontvangen heeft, en ter zake te improviseren.

De heer Van Hauthem. — Ik kan volgende week echt niet aanwezig zijn en zal mij voor de eerste keer moeten verontschuldigen. Als de Minister-Voorzitter mij kan garanderen dat hij mij schriftelijk in de loop van deze week nog het antwoord bezorgt, dan ben ik tevreden.

De Voorzitter. — Als ik het goed begrijp, gaat u ermee akkoord om een dringend schriftelijk antwoord te ontvangen op deze vraag? (*Instemmend gebaar van de heer Van Hauthem.*)

De heer Van Hauthem heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Van Hauthem. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers, Collega's, de VZW *Communauté musulmane* zou van plan zijn een moskee te bouwen in de Beysegemstraat 200, Neder-over-Heembeek.

Volgens de pers heeft de stad Brussel op 18 maart 1991 het dossier dat handelt over de bouwaanvraag van deze VZW, met een negatief advies aan het Brusselse Gewest overgezonden.

De buurtbewoners van de Beysegemstraat hebben twee jaar geleden reeds, door middel van een petitie, 5 000 handtekeningen verzameld om met de grootste klem verzet aan te tekenen tegen de mogelijke inplanting van een moskee. Op dit ogenblik zou de Executieve in het bezit zijn van een nieuwe petitie van de buurtbewoners. Zij vrezen onder meer een forse devaluatie van hun huizen en toenemende problemen van raciale aard.

Is de bouwaanvraag die nu bij de Executieve ter tafel ligt en waarvan sprake in de persmededeling, dezelfde als die die twee jaar geleden werd ingediend of gaat het om een nieuwe bouwaanvraag? Heeft de Executieve al een beslissing ter zake genomen? Houdt zij rekening met het negatief advies van de stad Brussel en met het protest van de buurtbewoners zelf die duidelijk geen moskee in hun buurt wensen? Meent de Minister-Voorzitter niet dat de bouw van een moskee enkel voor bijkomende spanningen kan zorgen? Hoever staat het met de

plannen voor de vestiging van een Arabisch cultureel centrum in de Warandeveldestraat in Neder-over-Heembeek waarvan sprake in dezelfde persmededeling?

De Voorzitter. — Mijnheer Van Hauthem, zoals afgesproken ontvangt u zo spoedig mogelijk een schriftelijk antwoord.

La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, étant donné la procédure un peu curieuse qui est suivie, ne serait-il pas possible d'assurer la publicité de la réponse de M. le Ministre-Président en envoyant, par exemple, une copie à chacun des groupes du Conseil?

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma surprise sur la façon dont s'est déroulée cette dernière séance de questions d'actualité. Je l'évoquerai, en accord avec les autres chefs de groupe, en séance du Bureau élargi, car il me semble qu'il y a ici un problème d'organisation dommageable pour notre Conseil. Je le regrette.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR L'AIDE FINANCIERE A LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DROUART TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE FINANCIËLE STEUN AAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

M. le Président. — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, certaines questions reviennent comme des monstres du Loch Ness. Ce sont presque des questions récurrentes, comme des budgets qui le deviendront peut-être. Il s'agit, bien entendu, du problème du financement de la Communauté française par les Régions.

Nous savons que la Communauté française connaît de graves problèmes financiers liés à une mauvaise loi de financement votée par les partis de la majorité.

Aujourd'hui, pour satisfaire les besoins financiers légitimes en matière d'enseignement, les partis politiques de la majorité y vont de leur petit coup de publicité, faisant croire que ces problèmes seront résolus par divers moyens. Or, on peut se poser des questions sur ces « bricolages » institutionnels.

Ainsi, nous avons entendu ce matin le Ministre du Budget de la Région wallonne déclarer qu'il doublerait dans son budget 1992 l'aide financière qu'il apporte à la Communauté française, faisant croire de la sorte que c'est lui qui va résoudre tous les problèmes financiers de l'enseignement. Puis, M. Ylief, Ministre de l'Éducation de la Communauté française, tout en reconnaissant l'importance de l'effort de la Région wallonne, a estimé que la Région bruxelloise devait également s'y associer.

Dans la question d'actualité que je vous posais il y a quelques minutes, je vous demandais si des négociations avaient déjà eu lieu avec la Communauté française. Vous

m'avez répondu que des négociations avaient existé en tout cas pour le financement des zones d'éducation prioritaire.

Comme je vous sais être un homme de mémoire — vous en avez donné la preuve à l'instant en répondant à ma question d'actualité — et aussi un grand négociateur en politique, je ne doute pas que, lors de ces négociations, vous avez abordé le problème de l'aide régionale éventuelle de Bruxelles à la Communauté française.

Je me permets donc de vous poser les questions suivantes. Quel fut le résultat de ces contacts entre l'Exécutif régional bruxellois et celui de la Communauté française à propos d'une aide financière spécifique de la Région à la Communauté?

Nous savons que dans quelques jours vous vous mettez autour de la table pour élaborer le budget 1992. Une décision a-t-elle été prise par l'Exécutif bruxellois dans ce domaine, suite aux contacts avec la Communauté française?

M. le Président. — Monsieur Drouart, je vous rappelle que les questions d'actualité ne peuvent dépasser les cinq minutes, réponse comprise. Si vous consacrez déjà cinq minutes à la question, le Ministre est en droit de vous répondre en deux secondes.

La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, je répondrai à M. Drouart en plus de deux secondes, mais rapidement toutefois.

L'aide de la Région bruxelloise aux différents secteurs, dont nous avons débattu pour l'année 1992, comme le dit l'honorable membre, fait partie des discussions budgétaires à entamer.

Mais sa question essentielle renvoie à des déclarations entendues ces derniers jours, qui relèvent un peu de la surenchère de la part des uns et des autres pour trouver de l'argent partout sauf à la Communauté française, et ce pour régler des problèmes que je reconnais légitimes.

Tout d'abord, il faut une fois pour toutes cesser de croire que la situation financière de la Région bruxelloise lui permet de soutenir et d'alléger régulièrement le budget d'autres institutions et d'autres niveaux de pouvoir. Je tiens à dire solennellement au Conseil combien il s'impose d'être vigilant sur le plan financier.

Ensuite, avis personnel, il ne peut y avoir de discussions « saucissonnées » au gré des problèmes budgétaires et de trésorerie d'un pouvoir quelconque, et cela étalées dans le temps. Je considère, en n'engageant que moi-même, qu'une discussion sur des interventions futures d'autres niveaux de pouvoir que celui de la Communauté dans la solution des problèmes financiers de la Communauté, ne pourrait pas s'engager sans une réflexion globale portant autant sur les responsabilités de tous les niveaux de pouvoir — je me suis bien fait comprendre et je renvoie à un débat qui concerne les relations entre la Communauté française et le national — ni sans aborder également le problème de l'exercice des compétences.

A ce jour, je le dis clairement, nous ne pouvons pas souscrire à un appel d'aide financière ponctuel que certains semblent considérer comme allant de soi. Dès lors, aujourd'hui et à titre personnel, j'affirme que je n'ai rien entendu, que je n'ai rien compris, et je ne réponds rien.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME CARTON DE WIART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR L'ATTRIBUTION A BRUXELLES D'UNE PARTIE DU FONDS TGV

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW CARTON DE WIART TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE TOEKENNING AAN BRUSSEL VAN EEN DEEL VAN HET SST-FONDS

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart pour poser sa question.

Mme Carton de Wiart. — Monsieur le Ministre-Président, lors d'une récente émission «Faire le Point» à la RTBF, consacrée au TGV, vous avez déclaré: «Il semble désormais acquis qu'il y aura une partie du Fonds TGV pour Bruxelles. Ce fonds doit financer des projets destinés à mieux intégrer le TGV dans l'environnement des communes traversées, par exemple par l'aménagement des abords, la restauration de l'environnement ou la réfection du tissu urbain.»

Quelle serait la part de ce fonds pour Bruxelles?

Permettrait-elle la sauvegarde de la réserve naturelle du Moeraske à Evere, ainsi que des aménagements sur le principe de la coulée verte comme en fait la SNCF à Paris ou à Lille?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, en comité ministériel restreint de mars 1991, un accord était en effet intervenu sur la création d'un Fonds TGV, d'environ 11 milliards, au profit des communes traversées par le TGV. Ce fonds est géré par la SNCB et, chose importante dont je dois vous donner connaissance, Madame, ce fonds serait utilisé pour des projets physiques, tels des aménagements de ponts et de tunnels, des suppressions de passages à niveau, des aménagements de certains abords. Il ne s'agit donc pas d'un fonds de compensation.

A cette époque, l'accord excluait du bénéfice de ces 11 milliards la Région bruxelloise. L'Exécutif n'a donc pas accepté ce principe. Nous l'avons fait savoir en disant que nous considérions que la Région bruxelloise devait pouvoir bénéficier de ce fonds.

L'Exécutif a d'ailleurs revendiqué le droit à l'accès au fonds lorsqu'il a abordé le schéma de développement des abords de la gare du Midi. C'était aussi en mars 1991.

En mai 1991, le Conseil des Ministres a été saisi par le Vice-Premier Ministre et Ministre des Communications du plan décennal des investissements ferroviaires. Le Conseil des Ministres a décidé la mise en place d'un groupe de travail réunissant des représentants des Ministres nationaux, notamment du Premier Ministre et des Vice-Premiers Ministres et des techniciens, mais sans la présence de délégués des Exécutifs régionaux.

Dans l'état actuel des négociations et après que nous ayons adressé un message très clair dont je viens de vous révéler la teneur, à savoir que la Région voulait élargir au Fonds TGV, il semble qu'une part de ce fonds revienne à Bruxelles-Capitale. Je ne voudrais pas en séance publique avancer de chiffre précis mais je sais que le principe a été accepté. Le groupe de travail n'a pas encore fait rapport au comité ministériel restreint. De

même, il n'existe pas encore de projet spécifique retenu dès à présent pour la Région de Bruxelles.

En ce qui concerne le Moeraske, je vous rappelle que l'Exécutif a rendu, en mai 1990, un avis sur l'étude d'impact qui avait été réalisée à l'initiative de la SNCB, et demandait des propositions alternatives en ce qui concernait — vous vous le rappelez sans doute — le viaduc qui devait surplomber le Moeraske. J'ai d'ailleurs adressé une lettre au Ministre Dehaene demandant l'état d'avancement de ce dossier.

Sans connaître déjà le tracé réel du TGV au Moeraske, il est prématuré de penser qu'une partie du Fonds TGV pourrait servir à des travaux spécifiques dans cette zone; en fait, une alternative pourrait nous amener à ne pas puiser dans le Fonds TGV. Je crois toutefois que le Moeraske et d'autres endroits encore pourraient faire partie des projets physiques qui élargiraient au Fonds TGV. Voyons, avant de puiser dans ce fonds, si l'alternative de la SNCB ne rencontrerait pas une partie de nos préoccupations à propos du Moeraske. Si tel n'était pas le cas, non seulement il y aurait négociation sur le tracé mais également une discussion sur l'utilisation du fonds pour des projets physiques qui garantiraient la protection totale ou partielle de la zone. Cela reste à discuter.

D'autres projets pourraient également être mis sur la table. A l'essentiel de votre question je réponds et je synthétise ma réponse: oui, une partie du Fonds TGV, semble-t-il — j'en ai presque l'assurance maintenant —, sera réservée aux projets physiques dans la Région bruxelloise.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DUPONCELLE A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR LE MAINTIEN DE LA FAÇADE PRINCIPALE DU STADE DU HEYSEL

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DUPONCELLE TOT DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER HET BEHOUD VAN DE VOORGEVEL VAN HET HEYSELSTADION

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle pour poser sa question.

M. Duponcelle. — Monsieur le Ministre, je suppose que, comme moi, vous avez appris la décision conjointe de la Ville de Bruxelles et de l'Etat national de procéder à la démolition et à la reconstruction du stade du Heysel.

Ma question porte sur les façades principales du bâtiment à front de rue de l'avenue Houba de Strooper qui sont remarquables.

J'aimerais savoir quelles mesures ont été prises par l'Exécutif pour assurer la conservation de ces façades.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, en date du 21 février 1990, la section autonome bruxelloise de la Commission royale des Monuments et des Sites a pris en considération une demande de

classement éventuel comme monument des tribunes et façades du stade du Heysel.

Je n'ai pas d'autre information concernant ce dossier et prendrai contact avec les autorités concernées à ce sujet.

J'interroge également, par courrier, le président de la Commission royale des Monuments et Sites sur l'évolution de ce dossier.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR LES ACCORDS DE COMMERCE EXTERIEUR ENTRE L'EXECUTIF ET CERTAINES AUTORITES YUGOSLAVES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN TOT DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER DE AKKOORDEN INZAKE BUITENLANDSE HANDEL TUSSEN DE EXECUTIEVE EN SOMMIGE JOEGOSLAVISCHE OVERHEDEN

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, suite à l'évolution des affrontements dans certaines régions de Yougoslavie, le Ministre peut-il nous préciser si des accords ont été conclus pour mener une politique autonome en matière d'exportation et de débouchés économiques en Yougoslavie?

Le Ministre peut-il nous informer sur les conséquences directes ou indirectes de ces événements pour les entreprises bruxelloises qui auraient fait appel à l'aide du commerce extérieur de la Région, par des prêts, des subsides ou des recherches de partenariat, à l'exemple de la Région wallonne qui a pu concrétiser, par une opération relations publiques-action, des accords de partenariat notamment en Slovénie, avec toutes les conséquences que nous pouvons connaître?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, après consultation du service bruxellois du Commerce extérieur, de l'OBCE et du Cabinet des Affaires étrangères, il paraîtrait que, jusqu'à présent, aucune entreprise bruxelloise n'a signalé de difficultés particulières en ce qui concerne notamment des activités commerciales en Yougoslavie. Seules des firmes de transport connaissent d'assez grandes difficultés en ce moment.

Il faut savoir que l'exportation belge vers la Yougoslavie ne concerne qu'à peine 10 milliards de francs belges, ce qui, extrapolé pour Bruxelles, ne représente qu'un petit chiffre d'affaires d'environ 350 millions de francs belges.

Il est évident que le secteur touristique et en particulier les agences de voyage travaillant avec la Yougoslavie, connaissent des difficultés.

Il n'existe pas d'accords bilatéraux entre Bruxelles et les républiques yougoslaves.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER VAN HAUTHEM TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE EVENTUELE BOUW VAN EEN MOSKEE IN NEDER-OVER-HEEMBEEK

QUESTION D'ACTUALITE DE M. VAN HAUTHEM A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LA CONSTRUCTION EVENTUELLE D'UNE MOSQUEE A NEDER-OVER-HEEMBEEK

Antwoord van de Minister-Voorzitter

Réponse du Ministre-Président

De Voorzitter. — De heer Picqué, Minister-Voorzitter, heeft het woord om aan de vraag van de heer Van Hauthem te antwoorden.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Mijnheer de Voorzitter, aangezien ik daarnet informatie van mijn kabinetmedewerkers heb ontvangen, zou ik graag nu antwoorden op de vraag van de heer Van Hauthem.

In het door de *Communauté musulmane* ingediende ontwerp ter renovatie van het gebouw gelegen Beysegemstraat nummer 200 is de gelijkvloerse verdieping inderdaad bestemd voor de eredienst.

Aangezien het gebouw gesitueerd is in een typisch woongebied, gelden de speciale regels van openbaarmaking. Een eerste aanvraag werd door het college geweigerd op 23 augustus 1990 wegens de aantasting van het binnenblok.

In een tweede aanvraag met gewijzigde plannen blijft het probleem in verband met het binnenblok bestaan. Bijgevoel hebben de gemachtigde ambtenaar en het college van de stad Brussel hun ongunstig standpunt gehandhaafd.

Verder onderstreep ik dat ik geen kennis heb van de bouw van een Arabisch cultureel centrum in de Warandeveldstraat.

De Voorzitter. — De heer Van Hauthem heeft het woord.

De heer Van Hauthem. — Mijnheer de Minister-Voorzitter, bedoelt u met uw antwoord dat het college van burgemeester en schepenen van de stad Brussel zijn negatief advies handhaaft of dat de Brusselse Executieve het negatief advies gevolgd heeft?

De Voorzitter. — De heer Picqué, Minister-Voorzitter, heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve. — Ik ben natuurlijk op de hoogte van het standpunt van de stad Brussel, maar het is onmogelijk mij uit te spreken over het standpunt van het Gewest. Uiteraard zal ik rekening houden met het standpunt en de mening van de stad Brussel betreffende dit dossier.

PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT :

- CREATION D'UNE COMMISSION MIXTE DE CONCERTATION ENTRE LES INSTITUTIONS REGIONALES ET LES MILIEUX DE POPULATION D'ORIGINE ETRANGERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
- LE RELEVÉ EXHAUSTIF DES DIFFERENTS PROBLEMES A SOUMETTRE A CONCERTATION
- ADOPTION DE LA CHARTE DES DEVOIRS ET DROITS POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES POPULATIONS BRUXELLOISES

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE HOUDENDE :

- OPRICHTING VAN EEN GEMENGDE COMMISSIE TER OVERLEG TUSSEN DE GEWESTELIJKE INSTELLINGEN EN DE BEVOLKINGSGROEPEN VAN BUTTENLANDSE OORSPRONG IN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST
- DE EXHAUSTIEVE LIJST VAN DE VERSCHILLENDE TER OVERLEG VOOR TE LEGGEN PROBLEMEN
- AANNEMING VAN HET HANDVEST VAN PLICHTEN EN RECHTEN VOOR EEN VREEDZAME SAMENLEVING VAN DE BRUSSELSE BEVOLKINGSGROEPEN

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution portant :

— création d'une Commission mixte de concertation entre les institutions régionales et les milieux de population d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale;

— le relevé exhaustif des différents problèmes à soumettre à concertation;

— adoption de la Charte des devoirs et des droits pour une cohabitation harmonieuse des populations bruxelloises.

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie houdende :

— oprichting van een Gemeengede Commissie ter overleg tussen de gewestelijke instellingen en de bevolkingsgroepen van buitenlandse oorsprong in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest;

— de exhaustieve lijst van de verschillende ter overleg voor te leggen problemen;

— aanneming van het Handvest van plichten en rechten voor een vreedzame samenleving van de Brusselse bevolkingsgroepen.

De heer Van Hauthem heeft het woord voor een stemverklaring.

De heer Van Hauthem. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers, Collega's, het Vlaams Blok zal deze resolutie niet goedkeuren ten eerste omdat wij geen heil zien in de oprichting van nog meer commissies die steeds weer dezelfde verslagen schrijven.

Ten tweede, er rust blijkbaar nog altijd een taboe op het principe van de terugkeerpolitiek.

Ten derde worden de Brusselse instellingen door de goedkeuring van deze resolutie — net zoals door de goedkeuring van de resolutie ter oprichting van een Commissie *ad hoc* — op de helling gezet. Het kan toch niet dat, krachtens de Brusselwet, in de Brusselse Raad een tekst wordt goedgekeurd, wat straks in een andere vergadering en morgen of overmorgen in de twee gemeenschapscommissies wordt overgedaan. Elke instelling heeft haar bevoegdheden. Door deze methode gaan ze elk gedeeltelijk hun boekje te buiten.

Bovendien betekent dit de versmelting van gewest- en gemeenschapsbevoegdheden. In de Gewestraad is gesproken over onderwijsaangelegenheden die hier normaal niet ter sprake kunnen komen; in een andere vergadering is dan weer gesproken over gewestmateries.

Trouwens door het van kracht worden van deze resolutie verliest de Vlaamse Gemeenschapscommissie een deel van haar bevoegdheden aangezien de resolutie de verplichting oplegt om elk ontwerp, voorstel van resolutie, ordonnantie of verordening die betrekking hebben op de vreemdelingen, voor advies naar de Gemengde Commissie te sturen.

M. Moureaux. — Ce n'est pas une explication de vote. Vous avez déjà prononcé votre discours et vous recommencez!

On n'arrivera jamais au vote!

De heer Van Hauthem. — Dat is wel waar, Mijnheer Moureaux. Ik mag hier toch nog even heel kort de redenen herhalen waarom ik zal tegenstemmen?

Ik herhaal bondig mijn redenen. Dus de Vlaamse Gemeenschapscommissie verliest een deel van zijn bevoegdheden en kan niet meer autonoom beslissen omdat Franstaligen inzake Vlaamse onderwijsaangelegenheden advies kunnen uitbrengen. Het Vlaams Blok zal dit voorstel van resolutie aan het Arbitragehof voorleggen en de vernietiging ervan vragen.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

47 membres sont présents.

47 leden zijn aanwezig.

45 votent oui.

45 stemmen ja.

2 votent non.

2 stemmen neen.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.
Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont répondu oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Cornelissen, De Bie, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, MM. Escolar, Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, Vandenbosche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont répondu non :

Neen hebben gestemd :

MM. de Looz-Corswarem et Van Hauthem.

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, mon groupe est resté en séance parce que nous tenons absolument à ce que cette Commission soit créée à l'initiative de notre Conseil. C'est l'explication de notre vote positif.

M. Moureaux. — C'est pour que vous puissiez être présents que le vote a été fixé à ce jour.

Il ne faut pas exagérer non plus !

M. le Président. — Nous allons interrompre les travaux de notre Conseil pendant quelques instants pour reprendre l'Assemblée réunie où nous procéderons au vote sur le même objet.

Wij gaan dus over tot dezelfde stemming in de Verenigde Vergadering.

La séance est suspendue.

De vergadering wordt geschorst.

— La séance est suspendue à 12 h 20.

De vergadering wordt geschorst om 12 u. 20.

Elle est reprise à 12 h 30.

De vergadering wordt hervat om 12 u. 30.

M. le Président. — Chers Collègues, nous reprenons les travaux du Conseil.

Waarde Collega's, wij hervatten de werkzaamheden van de Raad.

INTERPELLATION DE M. COOLS A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR « LES CARENCES DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE L'EXECUTIF »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER COOLS TOT DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER « DE TEKORTKOMINGEN VAN HET INDUSTRIE-LEID VAN DE EXECUTIEVE »

Bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Cools à M. Grijp, Ministre.

Aan de orde is de interpellatie van de Heer Cools tot de Heer Grijp, Minister.

La parole est à M. Cools pour développer son interpellation.

M. Cools. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la politique industrielle est un sujet extrêmement important.

Il y a un point au moins sur lequel notre Assemblée sera d'accord, c'est que Bruxelles ne peut devenir une ville mono-fonctionnelle, c'est-à-dire centrée uniquement sur le tertiaire. L'équilibre de la ville nécessite le maintien d'un important secteur secondaire qui fait de Bruxelles le deuxième pôle industriel du pays, le premier étant Anvers.

En termes d'emplois salariés, Bruxelles a perdu 75 000 emplois dans le secteur secondaire entre 1974 et 1989, Bruxelles comptait encore 87 500 emplois en 1989 contre 162 500 en 1974.

Certes, depuis 1984, on assiste à un net ralentissement des pertes d'emplois. Néanmoins celles-ci se poursuivent.

Le « poids » de Bruxelles dans le total national est pour sa part descendu de 11,5 p.c. en 1974 à 9,4 p.c. en 1984.

Nous avons donc une baisse en poids relatif de l'importance de Bruxelles dans l'activité industrielle du pays.

Globalement, notre Région n'affiche une réelle spécialisation par rapport au Royaume que dans deux branches industrielles : l'imprimerie et le tabac, dont je ne suis pas un défenseur ne fût-ce que pour des raisons de santé qui me semblent évidentes.

Peut-être est-ce cette situation de relative spécialisation de la Région dans l'imprimerie qui a conduit il y a environ un an l'Exécutif à soutenir à concurrence de 200 millions de francs la SA ASAR, aujourd'hui en faillite. Les avertissements, dont un avis négatif du conseil d'administration de la SRIB n'avaient pourtant pas manqué pour demander à l'Exécutif de ne pas intervenir dans ce « canard boiteux ».

M. le Ministre peut-il m'indiquer si la Région peut espérer récupérer une partie des sommes investies dans cette entreprise ?

Il faut souligner que le risque pris par les pouvoirs publics ne se limite pas à cette mise de fonds de 200 millions de francs. Un crédit de près de 150 millions avec la garantie de l'Etat a également été accordé par la Société nationale de crédit à l'industrie.

Ce sont donc des mises importantes qui sont en cause. Je crois que les dernières décisions qui ont été prises à l'égard de cette entreprise l'ont été avec un peu de légèreté. Je suis dès lors inquiet pour l'avenir en ce qui concerne la gestion des deniers publics. Il est regrettable que l'on perde de l'argent qui aurait pu être mieux investi ailleurs.

Certes, il est toujours difficile de savoir à l'avance si un investissement est réalisé à bon escient ou non.

Lorsque les choses tournent mal, il est facile de dresser un constat.

Une voix. — On ne vous entend pas !

M. Cools. — Je vais m'efforcer de parler plus haut, mais il y a dans l'Assemblée beaucoup de colloques singuliers. Le sujet que j'aborde, celui de la société ASAR et de la politique industrielle de l'Exécutif est évidemment dérangeant ...

En fait, je me demande si l'Exécutif n'a pas agi avec légèreté en prenant cette décision, alors qu'il connaissait notamment l'avis négatif de la Société régionale d'investissement de Bruxelles et que le problème fondamental depuis de nombreuses années dans cette entreprise était bien connu.

En effet, le groupe qui édite certains hebdomadaires ou mensuels, comme *Femmes d'aujourd'hui*, par exemple, vend ses publications en Belgique et en France. L'ensemble était imprimé en Belgique. Voici quelques années, le lobby des imprimeurs français a voulu que les périodiques distribués et vendus en France y soient également imprimés. Depuis lors, pour des raisons de structure, la société d'imprimerie belge éprouve des difficultés. On aurait dû y penser avant d'investir. Je sais que des audits avaient été faits. On peut s'interroger *a posteriori* sur leur valeur.

Pour terminer sur ce problème de la société ASAR, je dirai aussi mon inquiétude sur le fait qu'on a modifié les statuts de la Société régionale d'investissement de Bruxelles. C'est là une opinion personnelle que j'avais émise en Commission des Affaires économiques lors de l'audition du président de la SRIB.

Auparavant, en cas de mission déléguée, la SRIB — comme doivent le faire la Société nationale d'investissement ou les sociétés publiques d'investissement en Wallonie et en Flandre — avait l'obligation de rendre un avis, qu'évidemment l'Exécutif suit ou ne suit pas, l'Exécutif pouvant imposer à la société d'accepter la mission déléguée et de l'exécuter.

Cet avis obligatoire a été supprimé, à la demande du conseil d'administration de la société, je crois. Je le regrette, car c'est un éclairage qui pourrait manquer dans d'autres dossiers lorsque l'Exécutif aura à déterminer s'il intervient ou non dans une entreprise en difficulté.

Pour moi, une politique industrielle ne consiste pas à intervenir dans des entreprises en difficulté. Une véritable politique industrielle ne peut être axée sur des interventions au coup par coup dans des entreprises en difficulté. Elle doit être centrée sur le choix d'un certain nombre de secteurs prioritaires à développer, l'intervention publique visant à créer les conditions du développement par lui-même du secteur.

Un exemple : des entreprises comme Coca-Cola ou d'autres entreprises de «soda» sont prospères à Bruxelles, mais se trouvent parfois confrontées à une difficulté, le prix de l'eau étant plus élevé à Bruxelles que dans la périphérie. En agissant sur le prix de l'eau, c'est-à-dire sur le prix de revient des entreprises, on peut favoriser ce type de secteur à Bruxelles.

L'industrie alimentaire pourrait, je crois, être développée à Bruxelles. Elle est proportionnellement moins développée dans notre Région que la moyenne des autres industries qui y sont implantées. Pourquoi ne pas faire choix de ce secteur où nous avons un certain nombre de fleurons ? Je pense notamment à notre présence dans la confiserie dont la qualité des produits est connue.

D'autres secteurs peuvent être retenus comme axes de développement. M. le Ministre peut-il m'indiquer si des choix ont été opérés par l'Exécutif en la matière et, dans l'affirmative, quels moyens sont ou seront mis en œuvre pour les soutenir ?

J'ai lu dans le dernier communiqué de presse de l'Exécutif qu'il avait décidé de confier à la VUB la réalisation de banques de données afin d'essayer d'avoir des indicateurs, des baromètres de la conjoncture et de la situation économique de Bruxelles. Ce peut être intéressant et je ne le critique pas nécessairement.

Mais il ne suffit pas de s'en tenir à des études. Il faut sélectionner, à un moment donné, un certain nombre de secteurs et consacrer les moyens nécessaires à leur développement.

Un de ces moyens est la mise de terrains viabilisés à la disposition des entreprises industrielles qui désirent s'implan-

ter dans notre Région ou changer de localisation. Les parcs industriels arrivent tous à saturation.

C'est pour cette raison que mon interpellation s'adresse, au-delà du Ministre de l'Economie, à l'ensemble de l'Exécutif et notamment au Ministre-Président, responsable de la politique de l'Urbanisme, et au Ministre des Communications et des Travaux publics, responsable des terrains de la zone du Canal.

Des initiatives sont-elles envisagées pour créer de nouveaux parcs industriels ?

A la suite de la régionalisation, notre Région a hérité du portefeuille dans le secteur textile à Bruxelles de l'ancienne Société nationale de reconversion des secteurs nationaux. Notre Région a dès lors, de par ce portefeuille, géré par la Société régionale d'investissement de Bruxelles, une réelle responsabilité dans le secteur textile. M. le Ministre peut-il m'indiquer si des lignes de force ont été établies par l'Exécutif pour déterminer une politique dans ce secteur textile, prendre un certain nombre d'initiatives, en collaboration, par exemple, avec l'Institut belge de la confection et du textile ?

Les branches les plus importantes des fabrications métalliques présentes à Bruxelles sont les constructions électriques et électroniques et le matériel de transport. La presse a fait état récemment des difficultés de Philips-MBLE, et notamment de celles que ce groupe rencontre aux Pays-Bas. M. le Ministre peut-il m'indiquer les initiatives prises pour soutenir l'activité dans ces deux secteurs vitaux pour l'avenir économique de Bruxelles ?

Un des problèmes qui se posent dans ce type de secteur est celui des commandes publiques. Bruxelles et la politique industrielle à Bruxelles souffrent terriblement des clés de répartition de fait qui, quelle que soit la composition des Exécutifs, ont été établies. J'aimerais savoir quelles sont les actions entreprises par l'Exécutif bruxellois actuel auprès des autorités nationales pour que les entreprises bruxelloises, lorsqu'elles sont les plus performantes, puissent avoir accès à certaines commandes publiques, notamment dans le domaine militaire.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les quelques axes qui me semblaient importants et mériter une réflexion de l'Exécutif. Je souhaiterais surtout que notre Assemblée soit éclairée afin que nous puissions voir s'il existe effectivement une politique industrielle de l'Exécutif, quels sont ses axes, ses fondements. L'investissement dans la SA ASAR, dans cette nébuleuse de 21 sociétés, ne sera-t-il qu'une erreur de parcours ? Quelles sont les mesures prises pour qu'elle ne se reproduise plus ? Quels sont les espoirs éventuels de récupération des moyens financiers ?

D'une manière générale, j'aimerais que vous éclairiez cette Assemblée sur le volume des moyens financiers dont vous disposez pour le secteur industriel. Nous connaissons souvent, dans les chiffres qui nous sont communiqués lors des différents débats budgétaires, des montants d'enveloppes globales où les secteurs tertiaire et secondaire sont quelque peu confondus. Il serait intéressant que vous nous précisiez quelle est votre marge de manœuvre, ce qui nous permettra de situer, proportionnellement, l'ampleur des 200 millions de francs aujourd'hui perdus dans la société précitée. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, ainsi donc — notre Collègue Marc Cools l'a rappelé — l'imprimerie ASAR a déposé son bilan ce jeudi 20 juin 1991.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette nouvelle, qui a été relayée par la presse, n'est finalement que la dernière étape de la chronique d'une faillite annoncée, où l'on a vu un Ministre régional de l'Economie, sorte de bibi fricotin financier, se prendre pour Bernard Tapie ou Philippe Bodson.

Hélas, les faits sont là: la faillite de l'imprimerie ASAR risque fort de provoquer la perte en Région bruxelloise de 400 emplois industriels. Je suppose que M. Grijp qui, outre sa qualité de Ministre, est également un élu à Anderlecht, siège social de la société ASAR, n'y restera pas insensible.

Et pourtant, la catastrophe financière et industrielle était prévue et annoncée par tous les spécialistes. Le Ministre a fait la sourde oreille et décidé de passer outre à ceux qu'il considérait comme des prophètes de malheur. On voit le résultat. Pour rappel, c'est à la fin du mois de mai 1990 que l'Exécutif régional, à la demande pressante — et c'est un euphémisme — de son Ministre de l'Economie, avait décidé d'injecter 200 millions dans le refinancement de l'imprimerie ASAR.

A l'époque, la SRIB, qui jugeait — et on la comprend — l'investissement «harsardeux», si j'ose dire, avait refusé d'engager ses fonds propres.

M. Grijp avait alors enjoint à la Société régionale de traiter le dossier ASAR dans le cadre d'une mission déléguée.

C'est donc bel et bien 200 millions d'argent régional qui ont été engloutis dans l'affaire ASAR parce qu'un responsable régional a confondu politique d'aide à l'expansion économique et jeu de «Monopoly»!

Les difficultés du groupe ASAR, véritable canard boiteux — M. Cools l'a dit également — de l'économie bruxelloise, remontent pourtant au début des années 1980. Cette situation n'a évidemment fait qu'empirer au cours des dernières années, en dépit de prêts multiples, d'injections constantes d'argent frais — qui n'était d'ailleurs pas de l'argent d'investissement —, qui n'avaient d'autre objet que le renflouement d'une trésorerie à la dérive.

La perte de la SA ASAR pour 1989, exercice de référence qui a servi de base à la décision d'investissement de l'Exécutif, s'élevait déjà à 800 millions de francs.

Je pose une première question. Comment, dans ces conditions désastreuses, l'Exécutif a-t-il écarté d'un revers de main négligent les avis négatifs remis sur le projet par le conseil d'administration de la SRIB, M. Cools l'a rappelé, mais aussi par la Cour des comptes et l'Inspection des finances? Pour les libéraux en tout cas, la responsabilité politique d'un Exécutif ne saurait être dissociée de sa responsabilité économique, de sa responsabilité de gestion.

Plusieurs questions non dénuées d'intérêt — et vous constaterez que le PRL, dans un souci d'éclectisme, se fait le relais des organisations syndicales — ont été posées par le front commun syndical FGTEB-CSC. A ce jour, à ma connaissance, en tout cas selon la presse francophone, il n'y a pas été répondu.

Les syndicats se sont en effet demandé si les fameux 200 millions ont bel et bien abouti dans les caisses de leur destinataire désigné, ASAR — je renvoie au journal *Le Soir* du 28 juin 1991 — ou si une partie des fonds, au contraire, avait connu une autre destination. M. Cools a parlé des 21 sociétés qui forment la nébuleuse de ce groupe.

A cet égard, l'inquiétude syndicale ne paraît pas dénuée de fondement quand on se rappelle que, d'après certaines informations diffusées, encore une fois, dans la presse, lors du rachat, en septembre 1990, de l'hebdomadaire *Femmes*

d'aujourd'hui par la TUM, c'est-à-dire le groupe *Libelle-Rosita* qui imprimait *Libelle* et *Femmes d'aujourd'hui* chez ASAR, la direction du groupe avait annoncé à son personnel que 80 des 200 millions de l'Exécutif bruxellois avaient rejoint le magasin.

Les syndicats ont également mis en cause le rôle de certains représentants de l'actionnariat privé, très proches, semble-t-il, du journal socialiste flamand *De Morgen* mais sans doute est-ce là pure coïncidence, pour en conclure — je cite M. Capoen du Syndicat du livre — «Pour nous cette faillite est pour le moins suspecte.»

Sans aller jusque là, j'aimerais que le Ministre Grijp nous livre ses réflexions face à cet investissement ruineux pour le contribuable bruxellois. Je rappelle d'ailleurs — M. Cools l'a évoqué — qu'outre les 200 millions envolés en fumée, c'est également d'un montant de 150 millions affecté à la garantie du crédit SNCI que le contribuable bruxellois va être privé.

Enfin, alors que le passif de la société ASAR s'élève à 1,3 milliard, on peut se demander — il se trouve un certain nombre de juristes parmi vous mais j'espère qu'on n'en arrivera pas là — dans quelle mesure, indépendamment de toute référence à cette fameuse notion de période suspecte dans les faillites, l'Exécutif ne pourrait pas voir sa responsabilité engagée en sa qualité de donneur de crédit imprudent. Cette responsabilité du dispensateur de crédit est de plus en plus fréquemment prise en compte par les cours et tribunaux, avec pour conséquence que, au-delà des 200 millions, au-delà des 150 millions de garantie, l'Exécutif régional pourrait être condamné à combler une partie, voire la totalité, du passif himalayen de ASAR. Là encore, bravo!

Le Ministre voudra donc bien enfin dans sa réponse nous rassurer, en s'engageant à se conformer à l'avenir à l'avis autorisé des acteurs et spécialistes de la vie économique — SRIB, SNCI, Cour des comptes, Inspection des finances —, en évitant les entreprises économiques vouées d'emblée à l'échec.

Grâce à cette fameuse décision ASAR et alors que le déficit à financer par la Région est déjà de plus de 11 milliards, la Région vient, en quelques jours, de perdre à tout le moins 350 millions. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes Chers Collègues, ma première question est évidemment: l'Exécutif s'est-il engagé de façon hasardeuse dans cette affaire? Mais la question plus fondamentale est de savoir dans quel contexte il faut placer le débat de la défense de l'emploi.

Une des leçons que nous tirons, c'est que le seul critère de l'emploi n'est pas suffisant pour défendre l'emploi à moyen terme.

Désirant être bref vu l'heure tardive, j'aborde immédiatement le problème du développement économique de notre Région. Comment prendre les devants en se posant la question: quel type de développement économique voulons-nous?

Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Ministre, les axes prioritaires que nous, Ecolo, voulons défendre: la promotion d'un tissu économique diversifié basé avant tout sur les ressources régionales tant matérielles qu'humaines, suivant des critères stricts: l'utilité sociale de la production, les modes de production ayant un impact minimum sur l'environnement et respectueux du bien-être des travailleurs, et la démocratisation des modes de décision dans l'entreprise. (*Applaudissements.*)

De Voorzitter. — De heer Grijp, Minister, heeft het woord.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, hoewel het uur al ver gevorderd is, zal ik toch uitgebreid en zonder dossier antwoorden op de interpellatie van de heer Cools (waarvan ik de tekst pas een uur geleden kon inkijken) betreffende een van mijn moeilijkste dossiers. Dat ik haast uit het hoofd de door mij genomen beslissingen zal toelichten, bewijst dat ik intens gewerkt heb aan het dossier ASAR.

Mijnheer Cools, het is juist dat in de secundaire sector nog een verlies aan tewerkstelling wordt genoteerd en een onevenwicht bestaat tussen de secundaire en de tertiaire sector. In haar regeringsverklaring twee jaar geleden nam de Executieve zich al voor dat verlies aan tewerkstelling te bestrijden door dit probleem prioritair te verhelpen, en te streven naar een evenwicht tussen beide sectoren. Het woord «prioriteit» verliest zijn kracht als het te veel wordt gebruikt in teksten. Welnu, het wordt in de regeerverklaring slechts één keer vermeld, en dit in verband met de stelling dat de werkloosheid in de secundaire sector zo veel mogelijk moet worden bestreden en dat er meer evenwicht moet zijn tussen secundaire en tertiaire sector.

Dat de Executieve woord gehouden heeft, blijkt uit een ganse reeks maatregelen, zo bijvoorbeeld de recente hervorming van de economische expansiesteun voor KMO's, de nieuwe ordonnantie op de grote bedrijven op dit ogenblik in voorbereiding die ik in september aan de Raad zal voorstellen, en de gevoerde grondpolitiek met het bij voorrang toekennen van gebruiksklare gronden door de gewestelijke ontwikkelingsmaatschappij aan de secundaire sector.

Nochtans moet ik samen met de heer Cools vaststellen dat ook vandaag de tewerkstelling in de secundaire sector nog inkrimpt. Hij heeft zijn stelling geïllustreerd aan de hand van het voorbeeld van Philips. Hoewel dit bedrijf ongeveer 10 procent van zijn secundaire tewerkstelling in Brussel inleverde, zorgde dit niet voor grote moeilijkheden dankzij een zeer interessant sociaal afvloeiingsplan.

De recente dossiers ASAR en MBLE, waarop ook werd gealludeerd, zijn daarentegen wel spijtige voorbeelden. Zo vernam ik van medewerkers van MBLE enkele dagen geleden dat, na het afvloeiingsplan, er van de 5 000 werknemers in Brussel enkele jaren geleden nog 1 200 overbleven tot voor kort en dat hun aantal binnen enkele maanden zal gezakt zijn tot 900.

Het moet mij ook van het hart dat ik onheilspellende geruchten blijf horen over de toekomst van grote bedrijven werkzaam in de secundaire sector in Brussel.

Ik kom nu tot de vraag waarom ik het bedrijf ASAR financieel geholpen heb. Ten eerste betrof het een bedrijf in de secundaire sector en verdiende het bijgevolg speciaal aandacht. Ten tweede, ASAR had een hoge tewerkstelling. Ten derde is ASAR het meest betekenisvol bedrijf uit de Brusselse grafische sector.

Nochtans moest allereerst de hamvraag of ASAR nog kon worden gered, worden beantwoord. Ik heb toen het advies ingewonnen van experts. Behalve het advies van de gewestelijke investeringsmaatschappij waren die adviezen algemeen positief. Gelet op de belangrijke inbreng van middelen van het Brusselse Gewest heb ik er toen nog aan gedacht een consulting bureau de opdracht te geven een aparte audit te organiseren, wat mij toen werd afgeraden aangezien een Amerikaans *consultants* bureau met internationale reputatie, dat al veel belangrijke bedrijven in België en in Brussel heeft doorgelicht, gedurende meer dan 6 maanden dit bedrijf onder handen had

genomen. In hun rapport — mocht de interpellatie van de heer Cools zijn verdaagd, dan had ik de brief kunnen meebrengen en voorlezen — verzekerden de deskundigen dat het bedoelde bedrijf perfect redbaar was.

Daarenboven vernam ik van de privé-aandeelhouder — een grote instelling die toch weet waarmee zij bezig is — dat het nog bereid was eveneens 400 miljoen in te brengen. Een dergelijke instelling zou dat niet hebben gedaan indien zij geen vertrouwen had in de goede afloop.

De adviezen van het *consultants* bureau werden opgevolgd. Zo kwam er een kapitaalverhoging tot stand; werd de leiding vervangen; werd een nieuwe rotatiepers ten bedrage van enkele honderden miljoenen aangekocht (het bureau suggereerde immers een nieuwe uitrusting); werd het personeelsbestand geherstructureerd en vond tenslotte ook de integratie plaats van drukactiviteiten van Antwerpen, namelijk het drukken van de veelgelezen weekbladen *Dag Allemaal*, *Joepie* en andere. Ik moet toegeven dat dit alles niet heeft mogen baten.

Wat zijn nu de oorzaken dat het misgelopen is?

Uiteraard kan men achteraf alles uitleggen. Toch herinner ik eraan dat ik, alvorens een beslissing ter zake te nemen, uitvoerig advies gevraagd heb aan experts ter zake en uiteindelijk heb ik de verantwoordelijkheid voor mijn besluit genomen. Eerstens is er de ingrijpende rol van de commerciële televisie in de terugval van de publiciteitsactiviteiten. Men kan repliceren dat een internationaal consultatiebureau deze aanzienlijke impact had moeten voorzien. Het heeft daar inderdaad rekening mee gehouden, maar ondanks zijn internationale ervaring werd de zeer zware terugval inzake publiciteit in de audit te laag ingeschat.

Een andere negatieve factor die een algemene terugval van de publiciteit in dag- en weekbladen teweegbracht, was de Golf-crisis. Daarenboven werd de firma geconfronteerd met opstartmoeilijkheden van de nieuwe, voor enkele honderden miljoenen aangekochte pers, wat een supplementaire negatieve financiële situatie met zich bracht. Een specialist zei mij hierover onlangs dat, mocht het bedrijf enkele maanden langer in de running zijn geweest, de pers deze kinderziekten wel zou hebben overwonnen. Tenslotte, alhoewel de integratie van het supplementaire drukwerk vanuit Antwerpen het Brussels bedrijf meer werk bezorgde — enkele dagen vóór het faillissement draaide het bedrijf nog op volle toeren —, betekende het toch gedurende enkele maanden een verliespost. Deze vier elementen samen hebben wellicht tot het faillissement geleid.

Volgens de heer Cools — ik ga geen enkele vraag uit de weg — zou ik tegen het advies van de raad van bestuur van de Gewestelijke Investeringsmaatschappij in hebben gehandeld en heeft de Executieve de instelling de opdracht gegeven de derde functie uit te oefenen. De vroegere raad van bestuur heeft bij mijn weten nooit een belangrijke opdracht aanvaard. Trouwens, vergeleken met Vlaanderen en Wallonië die respectievelijk 30 of 40 maal bedrijven in nood financieel zijn bijgesprongen, heeft het Brusselse Gewest slechts 1 keer de derde functie uitgeoefend. Ik herinner eraan dat het niet verboden is van dat recht gebruik te maken, de Executieve heeft dat dan ook gedaan. Ik kon natuurlijk de raad van bestuur niet dwingen het eens te zijn met mijn redenering.

De liberalen hebben er destijds voor gezorgd dat de Gewestelijke Investeringsmaatschappij slechts over een zeer beperkt kapitaal, namelijk van 1 miljard, kon beschikken. Daarenboven mag zij, volgens de statuten, maar participeren met ten hoogste 5pct. van haar kapitaal. Dus indien de Gewestelijke Investeringsmaatschappij had willen participeren, dan kon dit slechts ten bedrage van 50 miljoen.

De interpellant vraagt of de kapitaalbreng door de Executieve nog kan worden gerecupereerd. Dit is een delicaat onderwerp. Op dit ogenblik is de curator nog ten volle aan het werk. Het is zeer moeilijk voor ons als belangrijk aandeelhouder om de curator te veel aan zijn slippen te trekken. In ieder geval, onze eerste bekommerning was en blijft de tewerkstelling. De Executieve heeft er bij de curator op aangedrongen, bijna gesmeekt om niet alleen een overnemer voor de roerende en onroerende goederen te zoeken, maar iemand die iets zou kunnen doen voor de tewerkstelling. Ik weet niet of hij daarin zal slagen. Nog vanmiddag om 15 uur ontmoet ik de werknemersorganisaties om de toekomst te bespreken. In ieder geval, rekening houdend met alle hypothesen ga ik nu de actieve plaatsings- en scholingsmogelijkheden na om de werkloosheid van de werknemers zoveel mogelijk te beperken.

Volgens de heer Cools doet de Executieve er niet goed aan om ter zake een politiek «*de coup à coup*» te voeren. Men kan mij er moeilijk van beschuldigen telkens opnieuw te zijn tussengekomen voor bedrijven in moeilijkheden. Trouwens, ik ben daar geen voorstander van en zal maar zelden in die zin optreden. Dit was hoe dan ook de eerste keer.

Verder doet hij een aantal suggesties naar de alimentaire sector toe, waarvoor ik hem dank. Ik moet er hem op wijzen dat ik ter zake al enige initiatieven heb genomen. Zo zal in de op te richten technopool om te beginnen een alimentatiepool worden uitgebouwd. In het verlengde daarvan wordt op dit ogenblik onderhandeld met COOVI-CEREA, leider van een Europees programma inzake fermentatietechnieken, over een belangrijk maar duur contract. Het bedrijf zou dat programma uitbreiden dankzij de investering door de Executieve in hun wetenschappelijk onderzoek. COOVI zelf zorgt voor een aanzienlijke interesse van Brusselse bedrijven. Dertig Brusselse bedrijven zouden al hebben toegezegd te willen meewerken.

Mijn antwoord op de vraag welke andere sectoren tot ontwikkeling worden gebracht, zal meer expliciet in september en oktober ontwikkeld worden wanneer ik de technopool zal voorstellen. In ieder geval, hebben de gezondheidssector — met inbegrip van de farmaceutische industrie, de alimentaire sector, de communicatiesector en de sector van de precisietechnieken voorrang.

De Executieve heeft al de statuten van de technopool VZW goedgekeurd. De ervoor bestemde financiële middelen vloeien voort uit een vermindering van de steun van de economische expansiekredieten aan de kleinere bedrijven en in ruimere mate aan de grote bedrijven. De expansiesteun zal, ingevolge het ontwerp van ordonnantie dat ik tegen september aankondig, in de toekomst niet meer systematisch worden toegekend.

De heer Cools heeft het over de saturatie van de industrieparken. De Executieve neemt ter zake maatregelen. Een studie wordt volgende week aan de Executieve voorgelegd. Het is geweten dat de grootste mogelijkheden voor de industrie zich situeren in de kanaalzone. Er zullen meer hectaren voor industriële bestemming ter beschikking worden gesteld, terwijl de oppervlakte meer intensief moet worden gebruikt.

In 1989 werden 11 participaties in de textielsector van de NMNS overgeheveld naar de Gewestelijke Investeringsmaatschappij. De GIMB voert hier een dynamische politiek en heeft reeds in het kader van overeenkomsten met betrokken aandeelhouders 3 participaties met een meerwaarde verkocht. Zij wenst immers niet blijvend te participeren in ondernemingen, zij verleent het kapitaal voor een bepaalde duur en trekt zich, als de zaken voldoende goed gaan, terug.

Wel is het zo dat het nationaal textielplan afloopt en dat er misschien ruimte bestaat om te denken aan een Brussels regionaal textielplan. Ik moet echter bekennen dat ik nogal

ontgoocheld ben over die sector. Immers, hoewel ik reeds gesproken heb met de werknemersorganisaties, lieten de werkgeversorganisaties nog niets van zich horen, hoewel zij het zijn die concrete voorstellen moeten formuleren in verband met een mogelijk regionaal textielplan dat het nationaal textielplan zou kunnen vervangen.

Ook inzake openbare aanbestedingen ben ik actief opgetreden, hoewel dit, gelet op het feit dat Brussel een kleine regio is, niet gemakkelijk is. Zo hebben Vice-Eerste Minister Moureaux en ikzelf stevig gelobbyd om een RTT-contract in de wacht te slepen, met tot gevolg dat één van de drie Belgische bedrijven waaraan gevraagd werd deel te nemen aan de offerte-aanvragen van de RTT, een Brussels bedrijf is. Maar wij kunnen in dat soort zaken alleen maar ons best doen.

Monsieur Simonet, pour que vous soyez parfaitement informé, je vous signale qu'à ASAR il n'y a plus 400 emplois, mais encore 321 exactement.

Vous parlez de difficultés de l'entreprise dès les années 80. Je puis vous dire que l'entreprise a encore connu dans les années 1986, 1987 et peut-être 1988 — je me trompe peut-être d'une année, parce que je n'ai pas le dossier sous les yeux — un *cash flow* positif important.

C'est sous un gouvernement à participation libérale que la SRIB a décidé, à cette époque, d'accorder un prêt régional de 150 millions à ce «canard boîteux».

Het verheugt mij dat de interpellant ook eens de argumenten van een vakbondsorganisatie inroept ter ondersteuning van zijn argumenten. Zij zijn natuurlijk ontgoocheld omdat zij hadden gehoopt dat dank zij het nieuwe reddingsplan de tewerkstelling voor de resterende werknemers nog zou gevrijwaard blijven.

De door het Gewest geïnvesteerde 200 miljoen zijn niet in rook opgegaan, maar hebben in de eerste plaats gediend voor de terugbetaling van de lening aan de Gewestelijke Investeringsmaatschappij ten bedrage van 150 miljoen. Hoewel ik een socialist ben en de interpellant een liberaal, schijnt hij niet te geloven in de werkgevers. Welnu, ik heb vertrouwen in hen. Ik raad u aan om de geloofwaardigheid van de privé-aandeelhouder niet in het gedrang te brengen, omdat er inderdaad 400 miljoen werd ingebracht.

M. Simonet. — Monsieur le Ministre, vous savez très bien que c'est Van Thillo qui a pris ces 400 millions dans une poche pour les mettre dans une autre. Il ne faut pas présenter ces 400 millions émanant du privé comme étant une espèce de pactole tombé du ciel. Vous savez parfaitement que la société qui a investi ces 400 millions a les mêmes administrateurs ou actionnaires que ceux qui siégeaient au sein du conseil d'ASAR.

De heer Grijp, Minister belast met Economie. — Dat is niet correct. Ik moet er u nogmaals op wijzen dat ik zonder dossier werk. Ruim geraamd werd er 100 miljoen cash ingebracht. De overheveling van de Antwerpse drukactiviteiten heeft een waarde van ongeveer 200 miljoen. Dat vormt samen het gros van de inbreng van de 400 miljoen.

Trouwens, een drietal maanden geleden was de privé-aandeelhouder tijdens een gesprek nog steeds bereid om supplementair kapitaal in te brengen op voorwaarde dat, net zoals een jaar geleden, de overheid zou zorgen voor 1/3 van de financiële middelen tegen 2/3 privé-inbreng. Een faillissement zou in dat geval ook voor de privé-aandeelhouder een nieuw verlies van ettelijke miljoenen hebben betekend.

De Executieve heeft in de zaak-ASAR niet gespeeld en verloren. Mijn kabinet en ikzelf hebben maanden hard gewerkt om het project te doen slagen.

Bien sûr, Monsieur Simonet, on ne sait jamais ce qui va se passer, mais si je devais de nouveau prendre ce genre de risque, je le ferais.

Ik ben van oordeel dat men bij het voeren van politiek ook risico's moet durven te nemen, dat kan ook gebeuren inzake economische expansie. Overigens, ik herinner eraan dat wij dagelijks risico's nemen wanneer bijvoorbeeld een project voor wetenschappelijk onderzoek voor 60 pct. gesubsidieerd wordt hoewel dergelijk duur onderzoek niet vaak resulteert in effectief renderende projecten. En toch moet het worden gedaan!

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur Galand.

Je vous suis également en ce qui concerne vos suggestions relatives à l'économie propre. Vous lirez avec attention le projet d'ordonnance que je déposerai au mois de septembre. Vous vous y reconnaîtrez.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il est exact que la déclaration de l'Exécutif parle beaucoup de la politique industrielle, de politique de l'emploi et de la recherche d'un meilleur équilibre, mais cette déclaration date tout de même d'il y a deux ans et ce qui nous intéresse, ce n'est pas tellement ce qui y figure mais ce qui est réalisé.

Une initiative est prise, dont l'idée était défendue depuis longtemps dans de nombreux milieux: la création de cette technopole qui sera centrée sur quatre secteurs, dont l'alimentaire et celui de la santé.

Cette initiative, relativement limitée en importance et quant aux moyens qui y seront affectés, est néanmoins une bonne initiative et nous rendons hommage à l'Exécutif à cet égard.

Cela nous semble toutefois insuffisant et ce que nous critiquons au niveau de la politique industrielle globale justement, c'est que, cette initiative mise à part, peu de chose a été fait, sinon des déclarations d'intentions, des études, des projets.

Je prends l'exemple de la politique foncière. Vous nous avez dit que vous alliez entreprendre des études sur la zone du canal. La seule conséquence de toutes ces études, c'est qu'elles ont gelé parfois durant six mois, un an, la disposition des terrains pour les entreprises qui souhaitaient les occuper.

Nous aurions préféré voir un plan bien concret montrant la destination de tel ou tel terrain, précisant que tel ou tel parc serait créé, que telles et telles infrastructures seraient réalisées dans l'optique de la viabilisation. A cet égard, nous restons toujours aujourd'hui sur notre faim.

Mais revenons un instant à la société ASAR qui a fait couler beaucoup d'encre, ce qui est normal car 200 millions de francs représentent un montant important dans un budget aussi étriqué que celui de la Région, au niveau de l'enveloppe de l'expansion économique,

On a parlé de la troisième fonction. J'ai fait, il y a deux ans environ, une comparaison des interventions de la Société nationale d'investissement et des trois sociétés régionales, la GIMV, la SRIW et la SRIB.

S'il est vrai qu'au début de la création de ces différentes sociétés, des missions déléguées ont été confiées par l'Etat national où les Exécutifs régionaux concernés à ces sociétés publiques d'investissement, on a constaté ces dernières années que ces interventions étaient devenues rares, souvent mêmes inexistantes.

Pendant plusieurs années, la Société nationale d'investissement, par exemple, ne s'est vu confier aucune mission déléguée et en tout cas pas dans les entreprises en difficultés, les interventions faites en Région flamande dans le cadre de la mission déléguée l'ayant été souvent plus dans le cadre d'une politique structurelle.

La troisième fonction est une possibilité légale qui existe, vous avez raison, mais il ne faut pas faire croire qu'elle est beaucoup utilisée en ce moment dans les autres Régions.

Et pourquoi ne l'est-elle pas? Parce qu'il ne paraît pas souhaitable qu'elle le soit.

En effet, troisième fonction signifie mission déléguée. L'Exécutif donne à une société publique d'investissement des moyens avec lesquels elle devra exécuter telle tâche. Il me paraît préférable de donner une enveloppe — c'est le capital — à une société publique d'investissement et que cette société elle-même décide en autonomie totale de ses interventions.

Votre bonne volonté dans ce dossier est certaine, Monsieur le Ministre; votre honnêteté également. Mais vous avez dit que vous-même et votre cabinet avez travaillé des jours et des nuits sur ce dossier pour qu'il réussisse.

C'est précisément là que réside le reproche fondamental que nous pouvons vous faire: il est mauvais que ce soit un cabinet qui réfléchisse sur des dossiers précis d'entreprises. A la Société nationale d'investissement avait été créée la SOCO-BESOM justement pour gérer les entreprises en difficultés. Il est préférable que ce soit la SRIB ou une autre structure qui traite les dossiers et que, si des entreprises viennent sonner à la porte, ce ne soit pas un cabinet ministériel, malgré toutes ses qualités et sa bonne volonté, qui ait à s'en charger. Il conviendrait qu'une structure professionnelle soit amenée à les traiter, à les gérer, et à prendre ou à soumettre les décisions aux avais ministériels nécessaires.

Vous nous avez dit également que vous restiez préoccupé par des bruits alarmants concernant plusieurs entreprises. Espérons qu'ils ne se révéleront pas fondés et que les entreprises pourront être maintenues et se développer.

Ce qui reste inquiétant aussi dans le cas de la société ASAR, c'est qu'on se demandera toujours si le montant de l'intervention de la Région n'aura pas permis finalement à certains créanciers de se désengager. Car cela aussi est en cause dans ce type de dossier, bien entendu. Si des interventions sont accordées peu de temps après la faillite, on peut se demander si, grâce à cet apport nouveau, des personnes qui étaient en situation créancière n'ont pas pu finalement s'en tirer à relativement bon compte. Le travail de la curatelle, les expertises ultérieures montreront si c'est vrai ou non, mais ce risque existe.

Nous verrons pour le reste, Monsieur le Ministre.

Nous aurons certainement à la rentrée un débat sur la technopole. Il vaudra la peine, je crois, que nous vous interroguions à ce propos.

Vous nous annoncez une nouvelle ordonnance sur les grandes entreprises. Nous aurons donc l'occasion d'en discuter.

Vous nous dites que vous êtes déçu par le secteur textile. La déception ne suffit évidemment pas. Nous attendons de vous en certain nombre d'initiatives. La SRIB a hérité du Plan textile un certain nombre de participations qu'elle détient toujours en portefeuille. La Région a dès lors une responsabilité particulière, non seulement parce que le textile est un secteur important au niveau de l'emploi, mais en outre parce qu'elle est actionnaire dans un certain nombre d'entreprises et que nous devons peut-être penser à un plan textile régional.

J'aurais aimé aujourd'hui que vous nous disiez non seulement qu'on va peut-être penser à un plan textile régional, mais qu'il existe un plan et que des moyens, par exemple, de promotion du commerce extérieur dans ses aspects régionaux, auraient été mis sur pied.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques réflexions que je souhaitais ajouter dans cette réplique.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, il est 13 heures 25.

Je vous propose d'interrompre ici nos travaux et de reporter à l'ordre du jour des séances des 15 et 16 juillet, selon ce

que décidera le Bureau élargi, les questions orales et la discussion des propositions d'ordonnance relatives à l'accès au logement moyen et à la chasse dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ik stel u voor hier onze werkzaamheden te onderbreken en, naargelang de beslissing van het Bureau in uitgebreide samenstelling, de mondelinge vragen en de bespreking van de voorstellen van ordonnantie betreffende de toegang tot de middelgrote woningen en de jacht in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest naar de agenda van de vergaderingen van 15 en 16 juli te verschuiven.

Pas d'objection? (*Non.*)

Geen bezwaar? (*Neen.*)

Il en sera donc ainsi.

Aldus wordt besloten.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(*La séance est levée à 13 h 30.*)

(*De vergadering is gesloten om 13 u. 30.*)

ANNEXES

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants:

— arrêt n° 15/91 rendu le 13 juin 1991, en cause:

• le recours en annulation des articles 272 à 275 de la loi-programme du 22 décembre 1989, introduit par l'Union professionnelle des entreprises d'assurances belges et étrangères opérant en Belgique (UPEA) (n° 188 du rôle);

— arrêt n° 16/91 rendu le 13 juin 1991, en cause:

• le recours en annulation des articles 23 et 29 de la loi du 20 juillet 1990 portant des dispositions fiscales et autres, publiée au *Moniteur belge* du 1^{er} août 1990, introduit par l'ASBL «Association des femmes au foyer» et par l'ASBL «Thuiswerkende ouder, gezin, samenleving» (n° 244 du rôle).

Pour information.

BIJLAGEN

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten:

— arrest nr. 15/91 uitgesproken op 13 juni 1991, in zake:

• het beroep tot vernietiging van de artikelen 272 tot 275 van de programmawet van 22 december 1989, ingesteld door de Beroepsvereniging der Belgische en Buitenlandse Verzekeringsondernemingen Werkzaam in België (BVVO) (nr. 188 van de rol);

— arrest nr. 16/91 uitgesproken op 13 juni 1991, in zake:

• het beroep tot vernietiging van de artikelen 23 en 29 van de wet van 20 juli 1990 houdende economische en fiscale bepalingen, bekendgemaakt in het *Belgisch Staatsblad* van 1 augustus 1990, ingesteld door de VZW «Association des femmes au foyer», en de VZW «Thuiswerkende ouder, gezin, samenleving» (nr. 244 van de rol).

Ter informatie.